



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR
Observatoire de la formation des prix

Analyse des prix à la consommation au Luxembourg

-

Rapport du premier semestre 2013

de l'Observatoire de la formation des prix

Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne correspondent pas nécessairement à celles du Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur du Gouvernement.

Pour toute requête ou suggestion, contactez l'Observatoire de la formation des prix du Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur du Grand-Duché de Luxembourg.

Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur

Observatoire de la formation des prix

19-21, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Tél. (+352) 247 84176
Fax (+352) 26 86 45 18
info@odc.public.lu
septembre 2013

Cette publication est téléchargeable sur le site
http://www.odc.public.lu/activites/observatoire_de_la_formation_des_prix/index.html

© Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, Luxembourg, 2013

Avant-propos

Ce rapport de l'Observatoire de la formation des prix étudie en profondeur l'évolution des prix à la consommation du premier semestre 2013. Conformément au règlement intérieur de l'Observatoire, le cahier de charge comprend deux rapports semestriels généraux par année.

La première partie du rapport porte sur l'inflation au Luxembourg et aborde les catégories qui contribuent le plus à l'inflation. Les prix administrés constituent un facteur important de l'ensemble des biens et services et leur évolution est analysée en détail dans cette partie. Pour les données concernant le Luxembourg, l'Observatoire travaille en collaboration étroite avec le STATEC qui pour la consommation privée des ménages détient des séries indiciaires pour 255 agrégats (IPCN). Ces données publiquement accessibles permettent des analyses au niveau de la dynamique des prix.

La deuxième partie du rapport analyse l'inflation luxembourgeoise entre 1997 et 2012 et montre quelles catégories ont contribué le plus à l'inflation.

Dans la troisième partie du rapport l'évolution de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) au Luxembourg est comparée à celle des trois pays voisins, des Pays-Bas et de la moyenne de l'Union européenne et de la zone euro. La source principale pour ces autres pays analysés est l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié chaque mois par Eurostat.

Table de matières

Avant-propos.....	3
Table de matières.....	4
Résumé.....	5
1 L'inflation luxembourgeoise au premier semestre 2013	6
1.1 Généralités.....	6
1.2 Les variations de prix les plus importantes et les plus conséquentes	12
1.3 Les prix administrés	13
1.3.1 Explication du terme « prix administrés ».....	13
1.3.2 La liste des prix administrés arrêtée par le gouvernement (2008)	13
1.3.3 Analyse de l'évolution des prix administrés	14
1.3.4 Analyse de l'évolution des prix de la protection sociale	17
1.3.5 Evolution des prix des leçons de conduite.....	21
2 L'inflation de 1997 à 2012	26
3 Comparaison de l'inflation au Luxembourg et dans les pays voisins.....	28
3.1 Introduction	28
3.2 Généralités.....	30
3.3 Analyse détaillée de l'inflation européenne.....	32
3.4 Analyse de l'inflation dans la Grande Région	35
3.5 Simulation des taux d'inflations	38

Résumé

1. L'inflation nationale a diminué fortement au premier semestre 2013. Le taux moyen des six premiers mois de l'année s'élève à 1,97% (contre 2,71% au premier semestre 2012). Les services ont augmenté de 3,0% et sont responsables de 1,3 points de pourcentages de l'inflation luxembourgeoise.
2. L'inflation sous-jacente, qui exclut les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux, ne connaît pas de forte variation, elle s'élève à 2,27% (2,13% au premier semestre 2012).
3. La baisse du taux d'inflation peut être expliquée par la forte baisse des produits pétroliers : en mars 2013, le taux de variation sur 12 mois a reculé pour la première fois depuis novembre 2009. Cette baisse a continué en avril et mai, avant d'augmenter de 0,9% en juin par rapport au mois précédent.
4. Les prix administrés, sur base de la liste validée par le Conseil de gouvernement en 2008, ont fortement augmenté en 2013. Le taux s'élève à 5,7% pour les 6 premiers mois de l'année (2,0% pour la même période en 2012). Les réformes des chèques-services accueil en septembre 2012 et en janvier 2013 ainsi que l'augmentation des tarifs des maisons de retraite et de soins au début de l'année y ont contribué fortement. Cependant, à cause de la définition de la nomenclature internationale utilisée pour l'indice des prix, une mesure exacte des prix administrés n'est pas possible et il ne s'agit ici que d'une approximation.
5. Au niveau international, le taux d'inflation luxembourgeois est dépassé par celui des Pays-Bas (3,11%) au premier semestre 2013. La moyenne de l'Union européenne s'est élevée à 1,77%. La France a le niveau le plus bas des pays analysés avec un taux de 1,06%, suivi par l'Allemagne (1,19%). Même si le taux d'inflation luxembourgeois a diminué, l'écart par rapport aux autres pays analysés s'est creusé pendant les 6 premiers mois de l'année, à l'exception des Pays-Bas suite à l'augmentation du taux de la TVA en octobre 2012.
6. L'évolution récente de l'inflation des deux Etats fédérés allemands limitrophes (la Sarre et la Rhénanie-Palatinat) est similaire avec l'évolution de l'Allemagne et reste en-dessous des taux constatés au Luxembourg.

1 L'inflation luxembourgeoise au premier semestre 2013

1.1 Généralités

Définitions :

IPCH : L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est un indicateur économique élaboré pour mesurer les changements au fil du temps dans les prix des biens et services de consommation acquis par les ménages. Les IPCH donnent des mesures comparables de l'inflation dans la zone euro, l'UE, l'Espace économique européen et pour les autres pays y compris les pays candidats. Ils sont calculés selon une approche harmonisée et une seule série de définitions. Ils fournissent la mesure officielle de l'inflation des prix à la consommation dans la zone euro pour l'application de la politique monétaire dans la zone euro et de convergence de l'inflation comme l'exige l'évaluation des critères de Maastricht.

IPCN : L'indice des prix à la consommation (IPCN) mesure l'inflation nationale, plus précisément il couvre les dépenses de consommation des résidents sur le territoire luxembourgeois. L'IPCN se distingue de l'IPCH par le seul fait qu'il possède une pondération différente. En effet, la pondération de l'IPCN se base sur les dépenses de consommation finale des résidents sur le territoire national, alors que l'IPCH tient compte des dépenses effectuées aussi bien par les résidents que les non-résidents. Il s'ensuit que certaines positions, comme par exemple les produits pétroliers ou les produits de tabac (produits pour lesquels les dépenses des frontaliers et des touristes sont importantes sur le territoire luxembourgeois) ont une pondération moins élevée dans l'IPCN que dans l'IPCH.

Inflation sous-jacente : sous-série de l'indice général (IPCN) qui exclut notamment les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux. Les séries suivantes sont exclues: Gaz de ville et gaz naturel, Gaz liquéfié, Combustibles liquides, Gas-oil, Essence, Lubrifiants et additifs, Pommes de terre, Café, Thé et infusions, Cacao et chocolat en poudre, Combustibles solides, Energie thermique, Fleurs de coupe.

Biens non durables : biens qui disparaissent après la première utilisation (alimentation, boissons, pétrole, etc.).

Biens semi-durables : biens qui ne disparaissent pas immédiatement mais qui doivent être remplacés après un certain temps (vêtements, pneus, petits matériaux électroniques, jeux, jouets, articles de sport, etc.).

Biens durables : biens qui peuvent être utilisés à des fins de consommation de façon répétée ou continue au cours d'une période d'un an ou plus (automobiles, mobilier, réfrigérateurs, autres gros appareils ménagers, etc.).

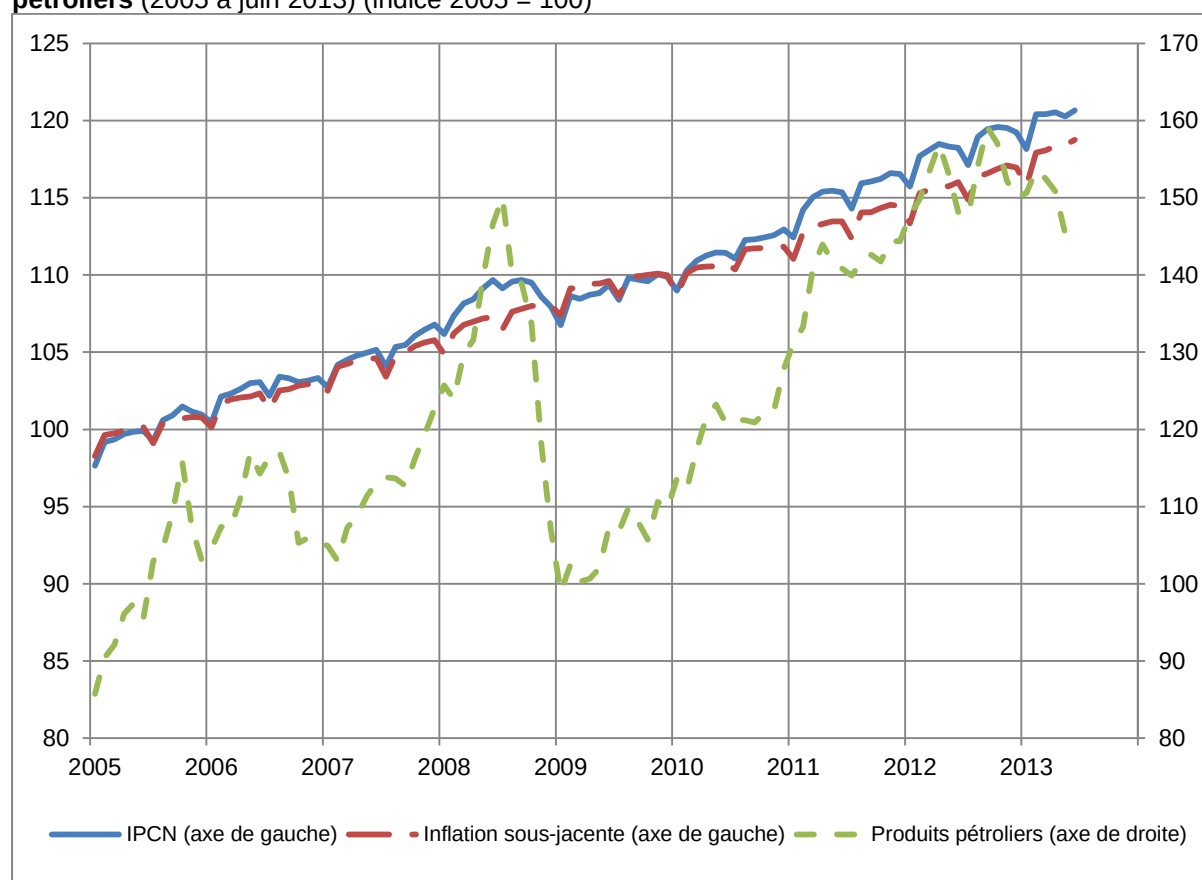
Services : services médicaux, loyers, transport, crèches, voyages, restaurants et hôtels, services récréatifs, services financiers, assurances.

En juin 2013, le niveau général moyen des prix à la consommation au Luxembourg, mesuré sur base de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) et exprimé en année de base 2005=100, s'est élevé à 120,67 points. Comme c'est toujours le cas pendant les mois

de soldes, le profil à la hausse de l'indice s'est interrompu provisoirement en janvier et en juillet, mais s'est poursuivi par la suite.

L'écart entre l'IPCN et l'inflation sous-jacente, qui exclut les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux (cf. définitions), se creuse si les prix des produits pétroliers augmentent par exemple plus rapidement que ceux des autres biens et services. Cet effet est bien visible à la mi-2008, où on a assisté à une flambée des prix des produits pétroliers, mais aussi pendant toute l'année 2011 et en partie lors de l'année 2012 (cf. graphique 1-1). Au premier semestre 2013, on assiste à un recul de cet écart, comme le prix des produits pétroliers est en train de reculer et le taux de l'inflation sous-jacente est supérieur au taux de l'IPCN.

Graphique 1-1 : Evolution récente de l'IPCN, de l'inflation sous-jacente et des prix de produits pétroliers (2005 à juin 2013) (indice 2005 = 100)

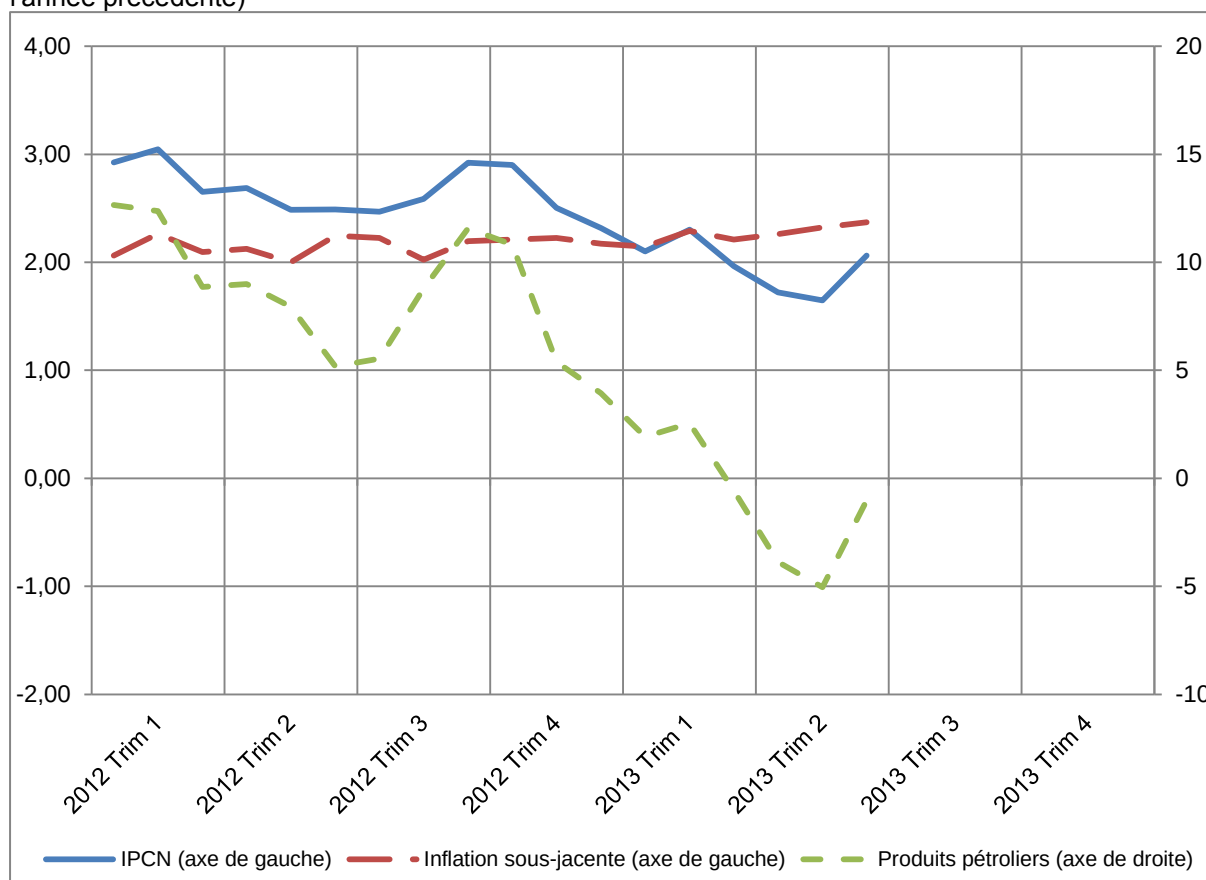


Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

La progression des prix à la consommation a ralenti au premier semestre 2013 sous l'effet majeur de la baisse des produits pétroliers. L'inflation générale a reculé pendant les six premiers mois de l'année 2013 par rapport à la même période de 2012 et s'élève à 1,97% (2,62% pendant le deuxième semestre 2012 et 2,66% pendant toute l'année 2012). En mars, le taux d'inflation était pour la première fois en-dessous de la barre de 2% depuis juin 2010. En avril et mai, les prix ont continué à fléchir avant de se redresser sensiblement au mois de juin. Cette augmentation nettement moins rapide au premier semestre est due à la baisse des produits pétroliers : sur un an, les prix ont diminué d'un pour cent.

L'inflation sous-jacente a atteint 2,25% au premier semestre 2013 et le taux reste dans l'intervalle [2,0% - 2,5%] depuis août 2011.

Graphique 1-2 : Evolution récente de l'IPCN, de l'inflation sous-jacente et des prix de produits pétroliers (données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

La baisse du taux d'inflation s'explique en grande partie par l'évolution des produits pétroliers : en 2011, ils ont augmenté en moyenne de 16,80% et étaient responsables de 1,3 points de pourcentage de l'inflation totale. En 2012, les produits pétroliers ont augmenté moins vite (moyenne annuelle : 8,45%) et leur incidence sur le taux général s'est réduit à 0,7 point. Au premier semestre 2013, les prix ont reculé de 1,05%, en mai 2013 les prix ont été de 5,0% en-dessous du niveau de mai 2012.

La rigidité de l'inflation sous-jacente est explicable par la hausse des prix administrés¹ et des prix alimentaires. L'évolution des prix de l'alimentation (+4,2% en un an sur les 6 premiers mois de 2013) explique presque 20% de l'inflation. Cette tension sur les prix alimentaires concerne également les autres pays de la zone euro et n'est pas un phénomène luxembourgeois. Les plus fortes augmentations sont constatées pour les pommes de terre (+19,2%), conserves, préparations et produits de poissons (+11,1%), fruits de mer (+9,8%), fruits frais (8,2%) et légumes frais (8,1%). En termes de contributions, les plus notables sont à relever sur la viande, les pains et céréales, suite à des effets décalés de la forte hausse du prix des céréales (telles que le blé et le maïs) à la mi-2012.

¹ Voir aussi le point 1.3 du présent rapport

Tableau 1-1 : Indice des prix à la consommation national en 2013

(en pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

	ICPN	Inflation sous-jacente	Produits pétroliers	Autres biens et services	Biens non durables	Biens semi-durables	Biens durables	Services
Pondération			8,04%	91,96%	30,86%	10,09%	16,48%	42,58%
Janvier	2,10	2,15	1,92	2,12	2,50	1,83	0,73	2,78
Février	2,30	2,29	2,54	2,29	2,57	1,02	0,70	3,06
Mars	1,96	2,21	-0,56	2,21	1,76	0,42	0,52	3,06
Avril	1,72	2,26	-3,87	2,26	0,99	0,36	0,58	3,07
Mai	1,65	2,32	-5,04	2,26	0,51	0,65	0,69	3,11
Juin	2,06	2,37	-1,02	2,34	1,80	0,49	0,67	3,18
Semestre 1	1,97	2,27	-1,05	2,25	1,68	0,77	0,65	3,04
2012	2,66	2,15	8,45	2,16	3,98	1,51	1,43	2,38

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Les biens non durables ont augmenté de 1,68 % par rapport à l'année dernière. Cette augmentation est nettement moins rapide qu'en 2012, ce qui est dû à l'évolution des produits pétroliers. Cependant, le gaz de ville et gaz naturel a augmenté de 7,4% au premier semestre 2013, comme il tend à répliquer l'évolution du prix du pétrole, mais selon une trajectoire plus lisse et décalée dans le temps. On peut s'attendre que cette position évolue moins rapidement pendant les mois suivants. Les autres produits qui ont influencé majoritairement l'évolution des biens non-durables sont les biens alimentaires.

Les biens semi-durables ont une influence mineure sur le taux d'inflation général à cause de leur pondération faible (10,1 % en 2013). Les prix de cette catégorie ont augmenté de 0,77 % par rapport à l'année précédente et sont responsables de 0,1 point de pourcentage de l'inflation totale.

Les biens durables ont une pondération de 16,5 % au sein de l'ICPN et ils sont responsables de 0,1 point de pourcentage de l'inflation totale de l'année 2013. Après plusieurs années avec une forte augmentation, le prix des articles de bijouterie sont restés stables en 2013 : en moyenne semestrielle les prix ont augmenté seulement de 1,1% (contre 23% en 2011 et en 2012)

Les services ont la plus grande pondération dans l'ICPN et ont augmenté de 3,0% pendant l'année 2013. Une partie de cette forte augmentation est due à l'augmentation des prix administrés au début de l'année, comme le tarif des autobus, des frais de stationnement et des crèches². D'autres services, comme le loyer pour appartement (+1,8%), repas au restaurant (+2,3%) et services financiers (+4,2%) ont contribué aussi fortement à l'inflation.

² Une analyse plus détaillée des prix administrés se trouve au point 1.3 du présent rapport

Tableau 1-2 : Contributions à l'inflation au premier semestre 2013
(en points de pourcentages)

	IPCN	Produits pétroliers	Autres biens et services	Biens non durables	Biens semi-durables	Biens durables	Services
Janvier	2,10	0,2	1,9	0,8	0,2	0,1	1,2
Février	2,30	0,2	2,1	0,8	0,1	0,1	1,3
Mars	1,96	0,0	2,0	0,5	0,0	0,1	1,3
Avril	1,72	-0,3	2,1	0,3	0,0	0,1	1,3
Mai	1,65	-0,4	2,1	0,2	0,1	0,1	1,3
Juin	2,06	-0,1	2,2	0,6	0,0	0,1	1,4
Semestre 1	1,97	-0,1	2,1	0,5	0,1	0,1	1,3
2012	2,66	0,7	2,0	1,3	0,1	0,2	1,0

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

En divisant le panier de l'IPCN en 12 divisions selon la classification COICOP retenue par Eurostat³, on obtient une analyse plus détaillée de l'évolution des prix des différentes catégories.

Les deux dernières années, les catégories liées aux produits pétroliers, « *logement, eau, électricité et combustibles* » et « *transport* », ont contribué le plus à l'inflation luxembourgeoise (entre 45% et 55%). Cette tendance n'est plus visible au premier semestre 2013 suite à la diminution du prix des produits pétroliers. Par contre, les produits alimentaires exercent une forte pression sur le taux d'inflation luxembourgeois et européen. Les fruits et légumes ont augmenté en moyenne de 7%, le poisson de 5,3%, la viande de 4,3% et le pain et les céréales de 3,4% par rapport au premier semestre 2012. La position de l'alimentation qui a augmenté le plus est la pomme de terre, avec une hausse de presque 20% par rapport au premier semestre 2012. Elle est à un niveau similaire qu'à la mi-2007, lors de la crise alimentaire mondiale 2007-2008.

Les prix des boissons alcoolisées et du tabac ont également progressé plus vite que l'inflation générale, notamment à cause de la hausse des cigarettes et de la bière. La hausse des prix de l'alimentation et des boissons alcoolisées a eu également un impact notable sur les prix pratiqués dans la restauration (+2,9% en moyenne semestrielle).

La catégorie « *biens et services divers* » a augmenté de 3,6% au premier semestre 2013 et est responsable pour 27% de l'inflation luxembourgeoise. Cette évolution est similaire par rapport aux dernières années, cependant au sein de la catégorie, l'évolution est bien différente : en 2012 les tarifs des divers catégories d'assurances ont connu une hausse conséquente (+5.9%) et les articles de bijouterie et d'horlogerie ont augmenté suite à l'évolution du prix de l'or au marché international⁴. En 2013 d'autres positions sont responsables pour l'évolution de cette catégorie : les positions de la protection sociale (maisons de retraite, crèches et foyers du jour pour enfants) ont augmenté de 6,5% en moyenne semestrielle (en 2012 la protection sociale a augmenté de 2,9%). Les services financiers ont progressé aussi plus vite par rapport à l'année dernière (4,2% au lieu de 1,3%).

³ Pour plus de détails concernant la méthodologie de classement:

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-AO-01-005/FR/KS-AO-01-005-FR.PDF

⁴ Voir aussi le dernier rapport semestriel (mars 2013) pour une analyse plus détaillée des articles de bijouterie et des primes d'assurances: http://www.odc.public.lu/publications/rapports_ofp/rapport_OFP_004_sem_022012.pdf

Graphique 1-3 : Contributions à l'inflation en 2012 et 2013

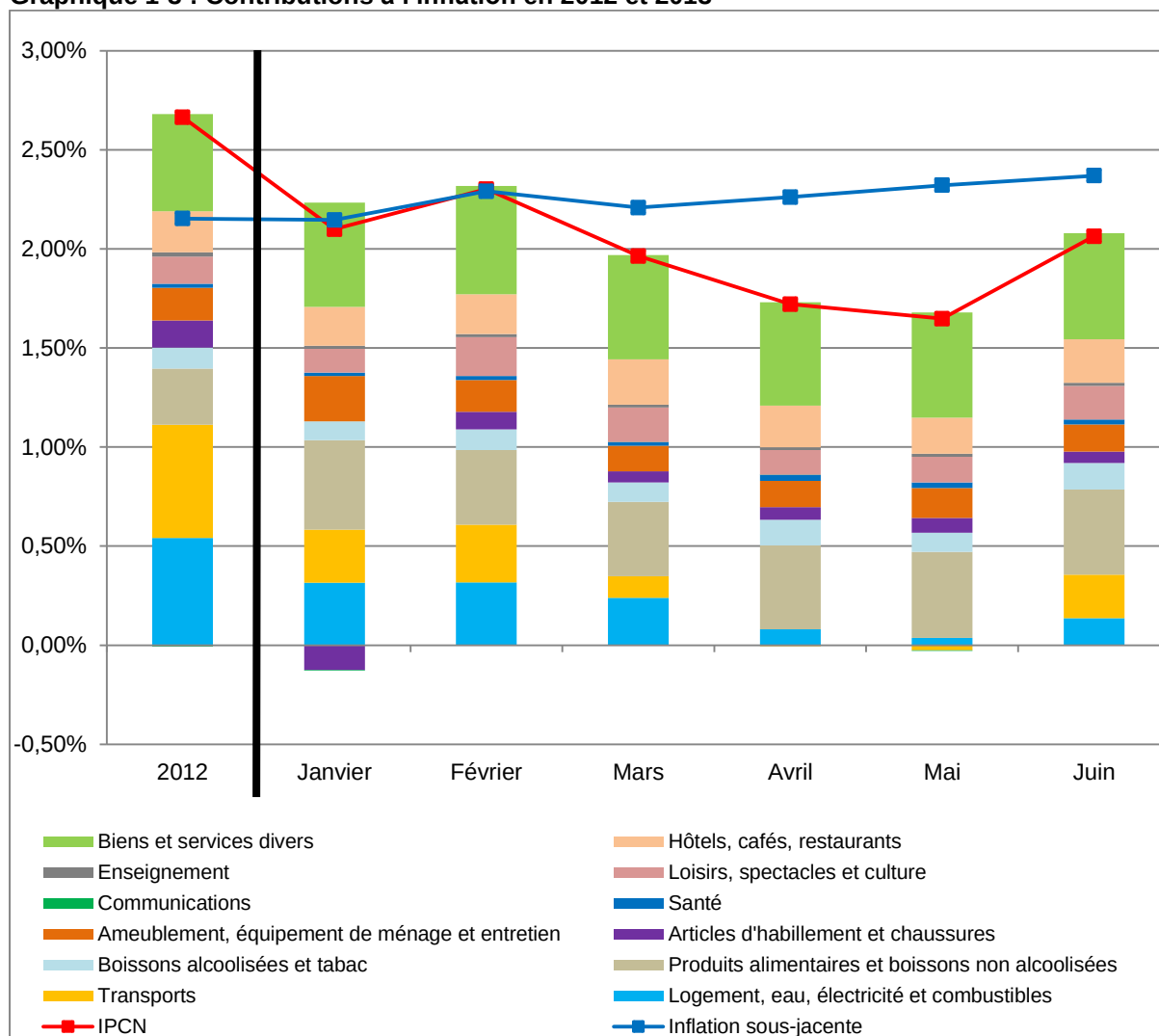


Tableau 1-3 : Evolution des catégories et contribution à l'inflation en 2013

	Evolution Sem. 1 2013	Contribution Sem. 1 2013 (en pp)	Contribution Sem. 1 2013 (en %)	Pondération 2013
<i>Ensemble des biens et services</i>	1,97	1,97	1,97	100%
<i>Inflation sous-jacente</i>	2,27	2,27	2,27	90,91%
01. Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	3,92	0,42	21,1%	10,16%
02. Boissons alcoolisées et tabac	3,39	0,11	5,6%	3,07%
03. Articles d'habillement et chaussures	1,52	0,04	1,8%	6,32%
04. Logement, eau, électricité et combustibles	1,24	0,19	9,5%	15,38%
05. Ameublement, équipement de ménage et entretien	2,02	0,16	8,0%	7,45%
06. Santé	0,97	0,02	1,2%	2,58%
07. Transports	0,69	0,14	7,2%	20,51%
08. Communications	-0,07	0,00	-0,1%	2,65%
09. Loisirs, spectacles et culture	1,92	0,15	7,7%	7,80%
10. Enseignement	1,22	0,01	0,8%	1,19%
11. Hôtels, cafés, restaurants	2,90	0,21	10,5%	6,70%
12. Biens et services divers	3,57	0,53	27,0%	16,20%

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : Biens et services divers : maisons de retraite et de soins (représentent 24,1% de cette catégorie), crèches et foyers du jour pour enfants (14,3%), divers catégories d'assurances (13,4%), salons de coiffure (10,7%), services financiers (9,0%), bijouterie, horlogerie, articles d'hygiène corporelle, articles de voyages, etc.

1.2 Les variations de prix les plus importantes et les plus conséquentes

Dans cette section, on présente les positions de l'IPCN qui ont varié le plus au premier semestre 2013 par rapport à la même période en 2012 (tableau 1-4) et les positions qui ont contribué le plus à l'évolution de l'inflation luxembourgeoise au premier semestre 2013 (tableau 1-5).

Tableau 1-4 : Les plus fortes hausses et baisses au premier semestre 2013

Position	Dénomination	Variation annuelle (en %)	Contribution annuelle
07.03.02.01.01	Transport de personnes par autobus	25,87	0,05
01.01.07.07.01	Pommes de terre	19,20	0,02
07.02.04.01.01	Frais de stationnement, etc.	17,80	0,05
07.02.04.01.02	Contrôle technique automobile	17,18	0,02
12.04.00.01.02	Crèches, foyers de jour pour enfants, etc.	16,86	0,39
07.03.05.01.01	Transport combiné de personnes par rail et route	15,12	0,04
05.06.02.02.01	Services divers liés à l'habitation	14,77	0,05
01.01.03.04.01	Conserves, préparations et produits de poissons, etc.	11,14	0,01
01.01.03.02.01	Fruits de mer frais, congelés ou surgelés	9,84	0,01
07.03.01.01.01	Transport de personnes par chemin de fer	8,56	0,02
09.01.03.01.03	Logiciels	-9,99	0,00
09.01.02.01.01	Equipement photographique, cinématographique, etc.	-6,78	0,00
04.05.03.01.01	Combustibles liquides	-5,34	-0,08
05.03.01.04.01	Appareils de chauffage et de climatisation	-5,00	-0,01
09.01.01.02.01	Appareils de télévision, magnétoscopes etc.	-4,67	-0,01
07.03.03.01.01	Transport de personnes par air	-4,62	-0,01
07.02.01.01.01	Pneus	-4,20	-0,06
09.01.04.01.03	Films photographiques, cinématographiques, etc.	-4,03	0,00
09.03.03.01.01	Fleurs	-3,81	-0,02
12.01.02.01.01	Appareils électriques pour soins corporels	-3,49	-0,01

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Tableau 1-5 : Les plus fortes contributions à la hausse et à la baisse au premier semestre 2013 (en points de pourcentage)

Position	Dénomination	Contribution annuelle	Variation annuelle (en %)
12.04.00.01.02	Crèches, foyers de jour pour enfants, etc.	0,39	16,86
04.05.02.01.01	Gaz de ville et gaz naturel	0,14	7,45
12.04.00.01.01	Maisons de retraite et de soins, etc.	0,10	2,44
04.01.01.01.02	Loyers pour appartement	0,07	1,75
11.01.01.01.01	Repas au restaurant	0,07	2,33
07.02.03.01.01	Entretien et réparations	0,06	2,70
12.06.02.01.01	Services financiers	0,06	4,22
07.03.02.01.01	Transport de personnes par autobus	0,05	25,87
05.06.02.02.01	Services divers liés à l'habitation	0,05	14,77
07.02.04.01.01	Frais de stationnement, etc.	0,05	17,80
04.05.03.01.01	Combustibles liquides	-0,08	-5,34
07.02.02.01.01	Gas-oil	-0,07	-2,39
07.02.01.01.01	Pneus	-0,06	-4,20
04.05.01.01.01	Electricité	-0,05	-2,42
07.02.02.01.02	Essence	-0,04	-2,26
09.03.03.01.01	Fleurs	-0,02	-3,81
09.01.01.02.01	Appareils de télévision, magnétoscopes etc.	-0,01	-4,67
07.03.03.01.01	Transport de personnes par air	-0,01	-4,62
09.01.03.01.01	Equipement informatique	-0,01	-1,95
05.03.01.04.01	Appareils de chauffage et de climatisation	-0,01	-5,00

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

1.3 Les prix administrés⁵

1.3.1 Explication du terme « prix administrés »

La dénomination « prix administrés » est trompeuse car elle suggère que l'Etat mettrait en scène des hausses de prix discrétionnaires en (ab-)usant de son pouvoir régalién. En fait, il s'agit pour l'essentiel d'entreprises ou de prestataires qui vendent un service sur un marché concurrentiel et qui sont tenus d'atteindre des missions et des objectifs en gérant les coûts de production et le prix de vente.

1.3.2 La liste des prix administrés arrêtée par le gouvernement (2008)

Les partenaires sociaux et le gouvernement avaient convenu en 2006 lors des discussions au sein du Comité de coordination tripartite d'un ensemble de mesures en vue d'une meilleure maîtrise de l'inflation. Parmi ces mesures figurait également la poursuite d'une politique prudente et évitant les à-coups au niveau de l'adaptation des prix administrés. Le gouvernement avait ensuite mis en place un *Plan d'action contre une inflation excessive*, et avait arrêté début 2008 une liste de prix à la consommation à considérer comme administrés.

Tableau 1-6 : La liste des prix administrés arrêtée par le gouvernement (2008)

Position	Dénomination	Pondération 2013	
		des prix administrés	de l'IPCN
04.04.01.01.01	Alimentation en eau	6,13%	0,72%
04.04.02.01.01	Collecte des ordures ménagères	4,17%	0,49%
04.04.03.01.01	Reprise des eaux usées	2,57%	0,30%
06.01.01.01.01	Produits pharmaceutiques: médicaments	7,35%	0,87%
06.02.01.01.01	Services médicaux	1,59%	0,19%
06.02.02.01.01	Services dentaires	1,35%	0,16%
06.02.03.01.01	Services paramédicaux	0,98%	0,12%
06.03.00.01.01	Services hospitaliers	1,35%	0,16%
07.02.04.01.01	Frais de stationnement, etc.	2,33%	0,28%
07.02.04.01.02	Contrôle technique automobile	0,98%	0,12%
07.02.04.01.03	Leçons de conduite, etc.	-	-
07.03.01.01.01	Transport de personnes par chemin de fer	1,72%	0,20%
07.03.02.01.01	Transport de personnes par autobus	1,72%	0,20%
07.03.02.01.02	Transport de personnes par taxi	0,37%	0,04%
07.03.05.01.01	Transport combiné de personnes par rail et route	1,96%	0,23%
09.04.01.01.01	Services sportifs et récréatifs	6,50%	0,77%
09.04.02.01.02	Théâtres, concerts, musées, bibliothèques, etc.	1,59%	0,19%
11.01.02.01.01	Cantines	4,29%	0,51%
11.02.00.01.05	Internats, etc.	0,49%	0,06%
12.04.00.01.01	Maisons de retraite et de soins, etc.	32,97%	3,90%
12.04.00.01.02	Crèches, foyers de jour pour enfants, etc.	19,61%	2,32%
Total:		100,00%	11,83%

Remarques : A cause de la définition de la nomenclature internationale utilisée pour l'Indice des prix, certaines de ces catégories peuvent renfermer aussi bien des prix dits administrés que des prix librement déterminés par le marché.
Dans cette liste datant de début 2008, la fixation de prix des leçons de conduite est entretemps devenue libre⁶.

⁵ Voir aussi la lettre N°13 de l'Observatoire de la compétitivité: « Les prix administrés - un éclairage pour un débat serein » : http://www.odc.public.lu/publications/lettre_observatoire/lettre_odc_13.pdf

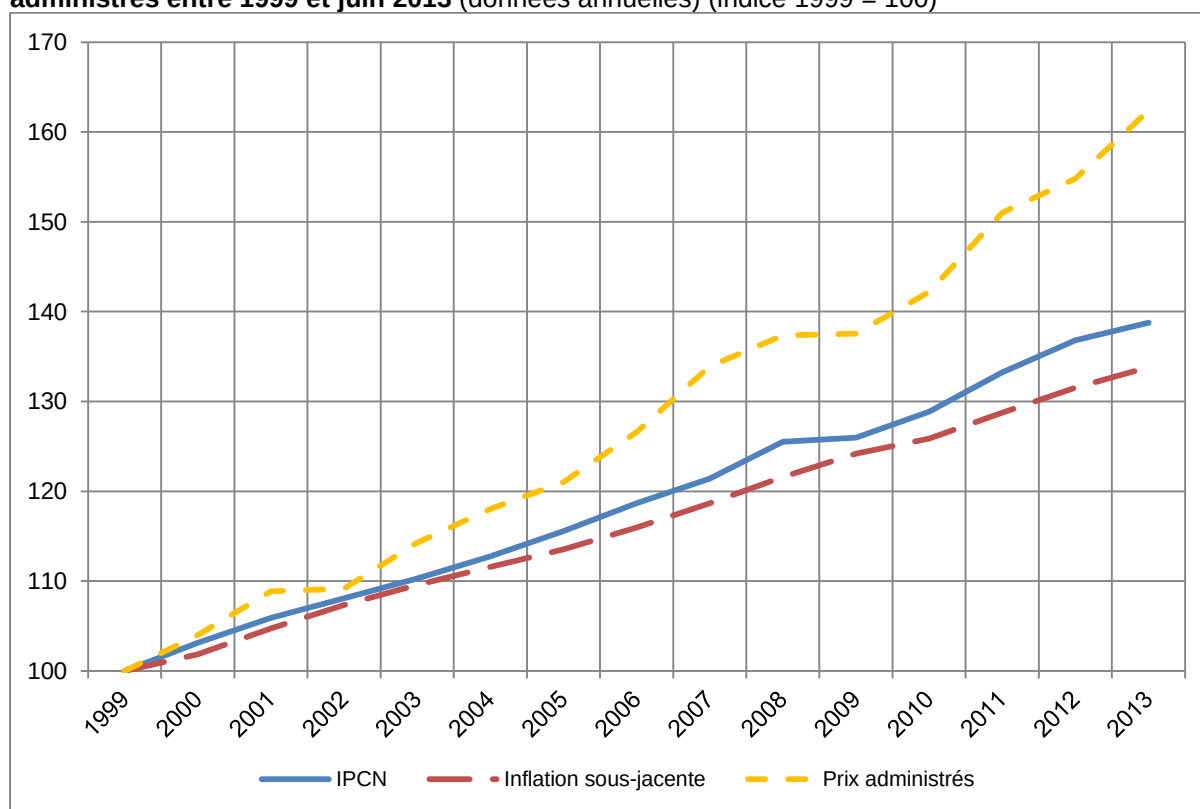
Les prix administrés constituent un élément de l'inflation. Mais il est cependant important de préciser que les analyses ne permettent pas d'obtenir une mesure exacte de l'évolution des prix administrés. En effet, les catégories de prix sur base desquelles ces indices sont calculés peuvent renfermer aussi bien des prix dits administrés que des prix librement déterminés par le marché, et ceci à cause de la définition de la nomenclature statistique internationale utilisée.

Donc certaines des positions sélectionnées contiennent aussi des prix ne pouvant pas être considérés comme administrés (par exemple la position cantine contient aussi bien des cantines publiques que privées, de même pour d'autres prestataires). Le résultat des prix administrés calculé dans cette section dépend donc non seulement des entreprises et prestataires publiques, mais aussi des entités privées : si par exemple une cantine privée augmente les prix, alors le résultat des prix administrés sera influencé à la hausse.

1.3.3 Analyse de l'évolution des prix administrés

Sur base de la liste des prix administrés validée par le Conseil de gouvernement en 2008 (pondération 2013: 11,83%), on peut constater qu'au fil des dernières années l'évolution des prix administrés est plus importante au Luxembourg que celle de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) ou encore de l'inflation sous-jacente. De 1999 à juin 2013, les prix administrés ont augmenté de 62,4% tandis que l'ensemble des biens et services a augmenté de 38,8%.

Graphique 1-4 : Indice des prix à la consommation, de l'inflation sous-jacente et des prix administrés entre 1999 et juin 2013 (données annuelles) (indice 1999 = 100)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : la catégorie « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs des prix administrés à partir de juillet 2011

⁶ Cf. premier rapport semestriel de l'OFP (mars 2012):

http://www.odc.public.lu/publications/rapports_ofp/index.html

La transposition de la directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE) par la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau a eu un effet considérable sur l'évolution de deux catégories de la liste des prix administrés (alimentation en eau et reprise des eaux usées). Suite à l'application de cette loi, le prix de l'alimentation de l'eau a doublé et celui de la reprise des eaux usées a augmenté de presque 400% entre 2005 et juin 2013.

A part des hausses des prix relatifs à l'eau, l'évolution des prix administrés a connu une hausse importante en 2010 à cause d'un certain effet de rattrapage suite au gel des prix administrés prononcé par le gouvernement entre avril 2008 et décembre 2009, et en 2011 suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation relative à la santé, un effet structurel.

Tableau 1-7 : Evolution de l'IPCN, de l'inflation sous-jacente et des prix administrés (2006 à juin 2013) (en pourcentages de variation par rapport à l'année précédente)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011(*)	2012	2013	Moyenne	Ecart-type
IPCN	2,67%	2,31%	3,41%	0,37%	2,27%	3,41%	2,66%	1,97%	2,38%	1,08
Inflation sous-jacente	2,13%	2,35%	2,46%	2,13%	1,35%	2,30%	2,15%	2,27%	2,14%	0,38
Prix administrés	4,59%	5,79%	2,58%	0,15%	3,38%	6,16%	2,41%	5,72%	3,72%	2,21
Ratio prix admin. / IPCN	1,72	2,51	0,76	0,39	1,49	1,81	0,90	2,91	1,47	
Pondération	8,2%	8,8%	9,5%	11,6%	11,0%	11,9%	11,0%	11,8%	10,4%	
Contribution des prix admin. à l'inflation	14,0%	21,9%	7,2%	4,5%	16,3%	21,7%	10,0%	34,4%	15,0%	

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

(*) : la catégorie « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs à partir de juillet 2011 (pondération des prix administrés avec cette catégorie était de 12,1% en 2011)

En 2012, l'évolution a été moins rapide que les deux années précédentes. Les augmentations majeures résultaient de la modification du système des chèques-services accueil en septembre⁷ et de l'adaptation mécanique des tarifs de tous les services médicaux suite à la tranche indiciaire applicable à partir du 1^{er} octobre 2012. L'augmentation du tarif du contrôle technique automobile (+17,2% en septembre 2012) a eu une influence mineure comme cette position a une pondération inférieure à 1% des prix administrés.

Le gouvernement a décidé en décembre 2012 d'augmenter les tarifs du transport public à partir de janvier 2013⁸, ce qui a augmenté les positions « *transport de personnes par autobus* » (+25,9%), « *transport de personnes par chemin de fer* » (+5,9%) et « *transport combiné de personnes par rail et route* » (15,1%) en janvier 2013. Egalement en janvier 2013, les tarifs de crèches ont progressé de 4,1% suite à la suppression des trois heures d'accueil éducatif hebdomadaires gratuites à l'égard des ménages disposant d'un revenu imposable supérieur à 3,5 fois le salaire social minimum. Comme d'ordinaire, les services relatifs à l'eau ont augmenté au début de l'année.

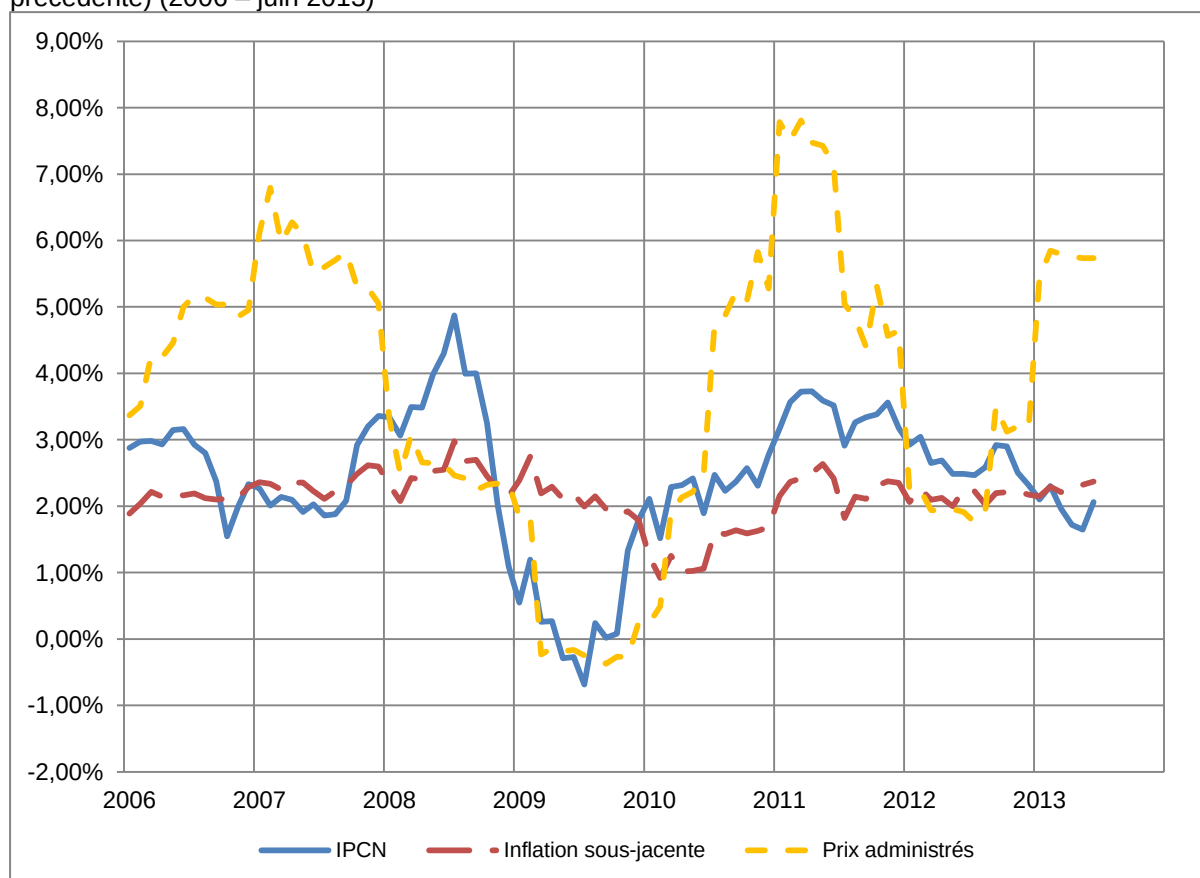
En février 2013, la ville de Luxembourg a adapté une nouvelle grille de prix pour les parkings de la capitale, ce qui a augmenté la position « *frais de stationnement* » de 20,8%. Depuis mars, les catégories considérées comme administrées sont restées assez stables.

Toutes ces augmentations ont pour conséquence une évolution plus rapide des prix administrés (+5,7%) par rapport à l'ensemble des biens et services au premier semestre 2013 (2,0%). En 2012, les prix administrés ont contribué à 10% à l'inflation globale, ce taux a augmenté à 34,4% au premier semestre 2013.

⁷ Voir aussi la section suivante du rapport: « 1.3.4 Analyse de l'évolution des prix de la protection sociale »

⁸ http://www.gouvernement.lu/salle_presse/communiqués/2012/12-décembre/27-tarifs/index.html

Graphique 1-5 : Evolution de l'IPCN, de l'inflation sous-jacente et des prix administrés
(données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2006 – juin 2013)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : la catégorie « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs des prix administrés à partir de juillet 2011

L'écart-type montre bien que la dispersion des prix administrés est plus grande que celle de l'IPCN et celle de l'inflation sous-jacente, ce qui est aussi visible sur le graphique précédent : la courbe des prix administrés (en jaune) varie beaucoup plus que les deux autres courbes, surtout par rapport à l'inflation sous-jacente.

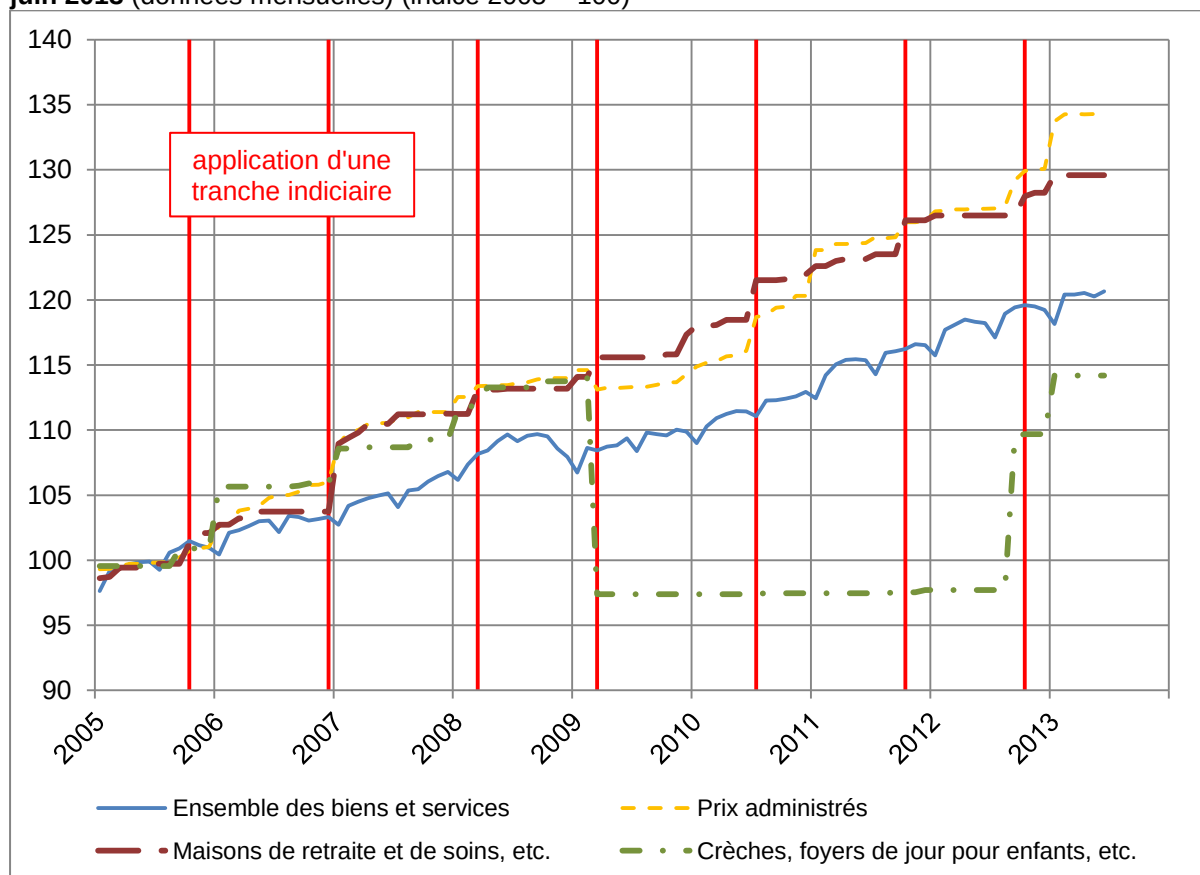
1.3.4 Analyse de l'évolution des prix de la protection sociale

Depuis septembre 2012, l'évolution des prix administrés a été nettement plus rapide que celle de l'ensemble des biens et de services. Cette augmentation résulte majoritairement des services de protection sociale, même si d'autres positions comme le contrôle technique automobile (+17,2% en septembre 2012), le transport public par autobus (+25,9% en janvier 2013) et les frais de stationnement (+20,8% en février 2013) ont augmenté plus rapidement.

Les positions de la protection sociale, donc les maisons de retraite et les crèches et foyers de jour pour enfants, représentent plus que la moitié de la pondération de la liste des prix administrés (cf. tableau 1-6) et 6,2% de l'ensemble des biens et services.

En septembre 2012, la modification du système des chèques-services accueil a entraîné une hausse de la position « *crèches, foyers de jour pour enfants* » de 12,1% et en janvier 2013, les tarifs ont progressé de 4,1% suite à la suppression des trois heures d'accueil éducatif hebdomadaires gratuites à l'égard des ménages disposant d'un revenu imposable supérieur à 3,5 fois le salaire social minimum. Comme d'ordinaire, les tarifs des maisons de retraite et de soins ont augmenté en janvier (+1,1%), en glissement annuel les prix sont supérieurs de 2,4%.

Graphique 1-6 : Evolution des prix administrés, de la protection sociale et de l'IPCN de 2005 à juin 2013 (données mensuelles) (indice 2005 = 100)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : la catégorie « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs des prix administrés à partir de juillet 2011

L'analyse à long terme montre que les tarifs de la protection sociale ont augmenté plus rapidement que l'IPCN jusqu'en fin 2008. L'indice des maisons de retraite a continué de

progresser, contrairement aux structures de gardes des enfants, qui a baissé de plus de 14% suite à l'introduction des chèques-services accueil en mars 2009.

Tableau 1-8 : Moyenne annuelle de l'indice des prix de la protection sociale (indice 2005 = 100)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<i>Ensemble des biens et services</i>	100	102,7	105,0	108,6	109,0	111,5	115,3	118,4	120,1
Prix administrés	100	104,6	110,6	113,5	113,7	117,5	124,8	127,9	134,2
Protection sociale	100	104,3	110,1	113,1	111,7	114,3	117,0	120,3	126,5
Maisons de retraite et de soins, etc.	100	103,5	110,6	112,8	115,5	120,0	123,9	126,9	129,6
Crèches, foyers de jour pour enfants, etc.	100	105,7	108,9	113,1	100,2	97,4	97,5	101,7	114,2

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : la catégorie « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs des prix administrés à partir de juillet 2011

Il reste à rappeler que, à cause de la normalisation internationale, les deux positions de la protection sociale regroupent des entités publiques et des prestataires privés (95 variétés de la position « *crèches / foyers de jours* » et 76 variétés de la position « *maisons de retraite et de soins* »), donc il n'est pas possible d'isoler les entités sous contrôle étatique ou communale et ainsi une mesure exacte de l'évolution des prix administrés n'est pas possible.

Crèches et foyers de jours :

Entre 2005 et fin 2008, la position « *crèches, foyers de jour pour enfants, etc.* » a augmenté de 13,1%, ce qui représente une augmentation moyenne de 4,2% par an. Lors de la déclaration sur l'état de la nation en mai 2008, le gouvernement a annoncé d'introduire des chèques-services accueil (CSA) pour le 1^{er} mars 2009⁹.

Le CSA offre aux parents une participation financière réduite dans le financement des structures d'accueil socio-éducatif et des assistants parentaux. Il offre des avantages au niveau des institutions d'enseignement musical et des associations sportives. Il prévoit que tout enfant âgé de moins de 13 ans qui réside sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg a droit à au moins trois heures d'accueil gratuites par semaine, quel que soit le niveau de revenu de ses parents. Le bénéfice du chèque-service accueil ne peut toutefois être accordé aux enfants qu'en fonction des places disponibles dans les services d'accueil éducatif.

La tarification des chèques-services accueil lors de l'introduction en mars 2009:

- Chaque enfant a droit à trois heures d'accueil gratuites par semaine.
- Le tarif des 21 heures d'accueil suivantes est facturé au tarif chèque-service maximal de 4 euros et calculé en fonction du revenu des ménages et en fonction du rang de l'enfant.
- Le montant des 36 heures suivantes est établi au tarif socio-familial maximal de 7,50 euros et également calculé en fonction du revenu des ménages et du rang de l'enfant.
- En cas de dépassement de 60 heures d'accueil par semaine, un montant de 7,50 euros est facturé.
- Pour tout repas principal consommé, les parents paient une participation maximale de 4 euros. Ce montant varie en fonction du revenu du ménage.

⁹ <http://www.gouvernement.lu/dossiers/famille/cheques-services/>

Tableau 1-9 : Système de tarification des chèques-services accueil (mars 2009)

Bénéficiaires	Accueil gratuit	Tarif chèque service (max. 4 €)	Tarif socio-familial (max. 7,50 €) (*)	Plein tarif
Enfants de 0 à 12 ans	0 à 3 heures	4 à 24 heures	25 à 60 heures	> 60 heures
Enfants des ménages bénéficiaires du RMG	0 à 25 heures	26 à 60 heures	-	> 60 heures
Enfants menacés d'exclusion sociale ou exposés au risque de pauvreté	0 à 15 heures	16 à 60 heures	-	> 60 heures

(*) : le tarif exact est fixé en fonction de la situation financière du ménage

Cette introduction des CSA avait comme conséquence une diminution moyenne de 14,6% en mars 2009 de la position « *crèches, foyers de jour pour enfants, etc.* » dans l'IPCN, ce qui avait comme conséquence une diminution de l'évolution des prix administrés (cette diminution a été compensée en grande partie par des augmentations d'autres catégories des prix administrés, comme l'augmentation mécanique de tous les services médicaux suite à l'application de la tranche indiciaire le même mois). Les tarifs des structures de gardes sont restés quasi stables jusque la première réforme des CSA (augmentation de 0,3% entre mars 2009 et août 2012).

En septembre 2012, les tarifs du chèque-service accueil ont augmenté dans le cadre des mesures d'économies décidées par le gouvernement. Ainsi, pour les ménages qui ont des revenus supérieurs à 3,5 fois le salaire social minimum, le tarif facturé pour une heure d'encadrement a connu une hausse entre 0,5 euros et 1,00 euros, selon le revenu des parents. Pour les mêmes ménages, la participation au prix du repas principal des enfants scolarisés a connu une hausse comprise entre 1 euros et 2,5 euros.

Les tarifs des ménages qui ont des revenus inférieurs à 3,5 fois le salaire social minimum restaient inchangés.

La participation financière maximale de l'État a diminué en outre de 7,5 euros à 6 euros par heure facturée au niveau des services d'éducation et d'accueil à caractère commercial (crèches, garderies et foyers de jour), ceci pour toutes les catégories de revenu. Par contre, pour les enfants identifiés comme étant exposés au risque de pauvreté, le nombre des heures gratuites d'encadrement a été augmenté de 15 à 25 heures par semaine¹⁰.

Cette réforme a entraîné une augmentation moyenne de 12,1% en septembre 2012.

En janvier 2013, la suppression des trois heures d'accueil éducatif hebdomadaires gratuites à l'égard des ménages disposant d'un revenu imposable supérieur à 3,5 fois le salaire social minimum a entraîné une augmentation de 4,1% des crèches et foyers de jour pour enfants¹¹.

Suite à ces deux réformes, les parents doivent déboursier 16,9% de plus en moyenne en janvier 2013 par rapport à janvier 2012 pour la garde de leurs enfants.

¹⁰ <http://www.luxembourg.public.lu/fr/actualites/2012/09/03-cheques/index.html>

¹¹ http://www.accueilenfant.lu/Informations_Parents_01-13.pdf?FileID=documents%2finformations_parents_01-13.pdf

Tableau 1-10 : Système de tarification des chèques-services accueil (janvier 2013)

Bénéficiaires	Accueil gratuit	Tarif chèque service	Tarif socio-familial	Plein tarif
Enfants des ménages disposant d'un revenu inférieur à 3,5 fois le salaire social minimum	0 à 3 heures	4 à 24 heures (maximum 2,50 euros)	25 à 60 heures (maximum 4,50 euros)	> 60 heures
Enfants des ménages disposant d'un revenu supérieur à 3,5 fois le salaire social minimum	-	0 à 24 heures (maximum 4 euros)	25 à 60 heures (maximum 7,50 euros)	> 60 heures
Enfants des ménages bénéficiaires du RMG ou enfants menacés d'exclusion sociale ou exposés au risque de pauvreté	0 à 25 heures	26 à 60 heures	-	> 60 heures

En juin 2013, l'indice de la position « *crèches, foyers de jour pour enfants, etc.* » s'est élevé à 114,18 (base 100 en 2005), tandis que cette position était à 114,01 avant l'introduction du CSA. On ne peut quand même pas forcément conclure que les prix pour chaque ménage sont actuellement au même niveau qu'avant l'introduction des chèques-services accueil en 2009 : les réformes au niveau des CSA des derniers mois ont été majoritairement à la charge des ménages disposant d'un revenu imposable élevé (supérieur à 3,5 fois le salaire social minimum), les autres ménages profitent de l'accueil gratuit, respectivement d'un tarif réduit. L'évolution moyenne dépend des profils qui composent cette position dans l'IPCN. Ces profils sont basés sur la structure des ménages bénéficiaires du système des CSA, mais la composition détaillée tombe sous le couvert du secret statistique et une analyse plus fine n'est pas possible.

Maisons de retraite et de soins :

L'établissement public Servior regroupe une dizaine de centres intégrés pour personnes âgées (CIPA). Sa mission consiste à gérer les structures d'accueil et à assurer les services de prise en charge, d'assistance et de consultation gériatrique. A côté des établissements publics, l'on trouve également des maisons de soins ou de retraite communales ainsi que des établissements privés.

La position « *maisons de retraite et de soins, etc.* » de l'IPCN (qui regroupe 76 variétés, ce qui ne signifie pas forcément 76 prestataires de services privés et publics différents) a augmenté de presque 30% entre 2005 et juin 2013 (en même temps l'IPCN a augmenté de 20,3%). Les tarifs ont augmenté de 1,15% en octobre 2012 (lors de l'application de la nouvelle tranche indiciaire) et de 1,05% en janvier 2013. L'analyse à long terme montre que les tarifs ont connu une adaptation majeure en janvier de chaque année et lors de chaque application d'une nouvelle tranche indiciaire (cf. graphique 1-6). Les tarifs ont augmenté entre 2,0% (en 2008) et 6,9% (en 2007) en moyenne annuelle.

1.3.5 Evolution des prix des leçons de conduite

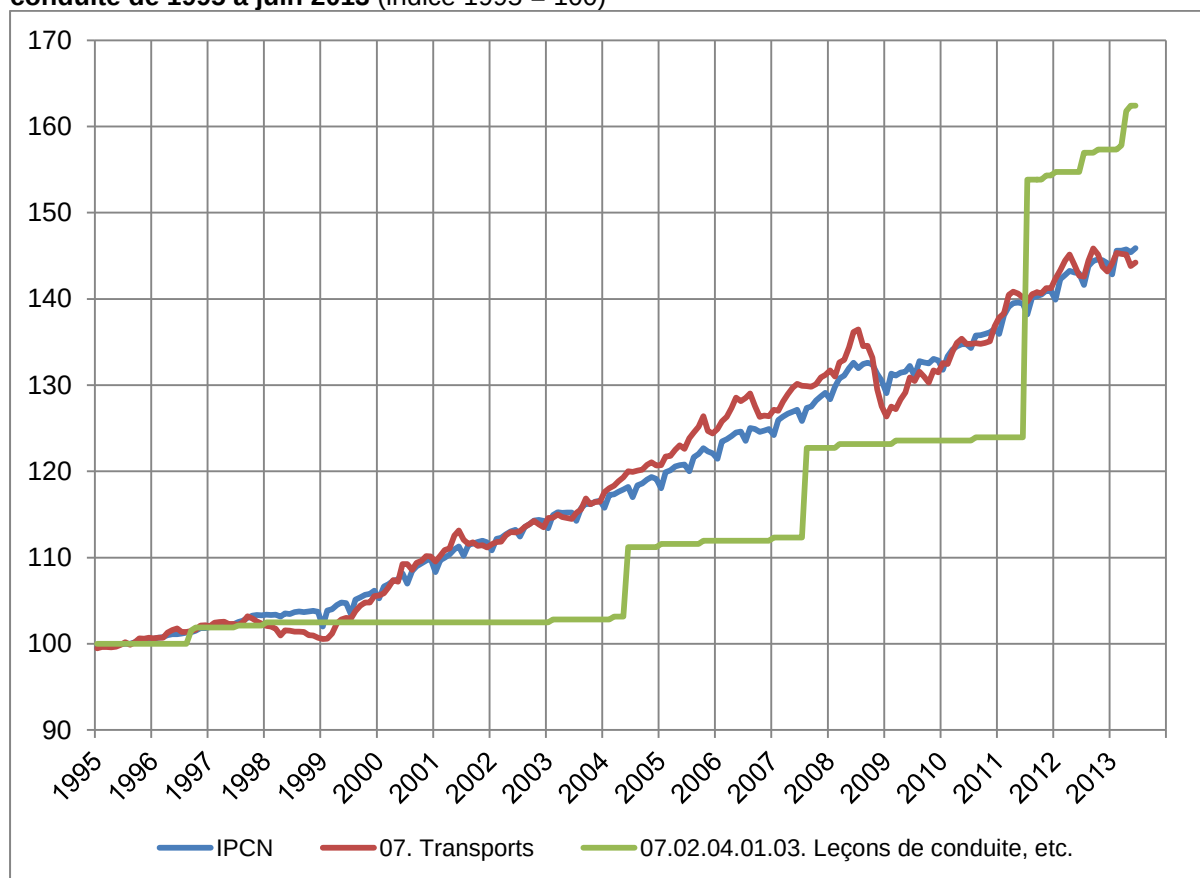
1.3.5.1 Généralités

En juillet 2011, le gouvernement avait libéralisé les prix des leçons de conduite suite à un changement de l'article 23 du règlement grand-ducal modifié du 8 août 2000 déterminant le contenu de l'instruction préparatoire aux examens du permis de conduire ainsi que l'exercice de la profession d'instructeur de candidats-conducteurs.

L'Observatoire de la formation des prix a analysé plus en détail la libéralisation de ce secteur dans son premier rapport semestriel 2012¹². Dans cette section, on fait un suivi régulier de cette catégorie, même si elle n'appartient plus aux prix administrés. En juillet 2011, donc au cours du premier mois de la libéralisation, les prix ont augmenté de 24,1% par rapport au mois précédent. Pendant les mois suivants, on pouvait constater quelques augmentations mineures, probablement suite à une adaptation tardive des tarifs de quelques auto-écoles. En juillet 2012, donc une année après la libération des prix des leçons de conduite, les prix ont augmenté de 1,4% par rapport à juin 2012. La dernière adaptation majeure des prix a été faite en avril 2013 où les prix ont augmenté de 2,5% par rapport au mois précédent.

En total, les prix ont augmenté de 31,05% depuis la libéralisation du secteur.

Graphique 1-7 : Evolution de l'IPCN, de la catégorie Transports et des prix des leçons de conduite de 1995 à juin 2013 (indice 1995 = 100)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

¹² Le rapport peut être téléchargé sur le site de l'Observatoire de la compétitivité : http://www.odc.public.lu/publications/rapports_ofp/index.html

1.3.5.2 Simulation de l'évolution du coût de revient de leçons de conduite au Luxembourg (2000-2013)

Dans cette section on actualise la simulation de l'évolution d'un prix libéralisé des leçons de conduite au Luxembourg suivant les différents coûts à supporter par les entreprises présentée dans le premier rapport semestriel 2012¹³.

1. Rappel de la méthodologie

Faute de sources fiables de la structure des coûts à supporter pour une auto-école luxembourgeoise on doit se baser sur des données étrangères. Les tableaux suivants ont été publiés dans un bulletin de la « Fédération des Auto-Ecoles Professionnelles de Belgique a.s.b.l. » (« FAB »). Le Conseil de la concurrence belge a constaté que ces tableaux, ensemble avec les conseils et commentaires accompagnés, constituent une infraction à l'article 2 de la loi sur la protection de la concurrence économique¹⁴. En Belgique, ces études déterminent le pourcentage d'évolution du prix de revient d'une heure de cours par rapport à l'année précédente et prennent en compte l'évolution des différents frais fixes et variables des écoles de conduite. Les résultats sont communiqués, via le bulletin de l'association « Info-FAB », à l'ensemble des membres de la FAB. L'ensemble des conseils et/ou commentaires qui accompagnent la publication des études sont à la base de la qualification par l'auditeur de ces pratiques comme étant des recommandations d'augmentation de prix.

L'augmentation des différents coûts représentés individuellement dans les publications, ainsi que l'augmentation globale des coûts communiquée par la FAB, sont basées sur une moyenne calculée sur base des renseignements fournis par les auto-écoles. Un tel système ne stimule pas chaque auto-école de faire son propre calcul du prix de revient et, de plus, l'encourage à augmenter son prix final en l'alignant, de façon quasi automatique, sur les augmentations des coûts contenues dans les publications de la FAB. Le « coefficient d'adaptation » peut clairement être perçu comme un instrument pour inciter ou tout de moins faciliter, à l'entreprise d'adapter ses propres données, tout comme c'est le cas pour le calcul qui mène à la « nouvelle portion » pour l'année en question (dernière colonne du tableau 1-11)

Tableau 1-11 (Info-FAB 2004/15 du 25 octobre 2004) :

	Eléments constitutifs	Portion 2003	Coefficient d'adaptation	Portion 30/09/2004	Nouvelle portion (sur 100)
1	Coût salarial	63,33%	1,032	65,36%	63,05%
2	Location locaux	4,59%	1,0143	4,66%	4,50%
3	Mobilier charroi	15,21%	1,0212	15,53%	14,98%
4	Carburant charroi	3,84%	1,2492	4,80%	4,63%
5	Maintenance charroi	2,28%	1,0422	2,38%	2,30%
6	Assurances	1,67%	1	1,67%	1,61%
7	Divers	9,08%	1,0203	9,26%	8,93%
		100,00%		103,66%	100,00%

¹³ Voir http://www.odc.public.lu/publications/rapports_ofp/rapport_OFP_001_sem_2011.pdf

¹⁴ Pour plus de détails concernant la décision n° 2008-P/K-43 du 7 juillet 2008:

http://www.fiscoloog.be/articles/168/1.2/documents/documentatie/Balans/7-juli-2008_autorijsscholen.pdf

Tableau 1-12 (Info-FAB 2005/07 du 25 avril 2005) :

Evolution du prix de revient		Coefficient d'adaptation par rapport à 1999	
Septembre 1999		Septembre 1999	1 (*)
Septembre 2000	5,17%	Septembre 2000	1,0517000
Septembre 2001	2,23%	Septembre 2001	1,0751529
Septembre 2002	3,57%	Septembre 2002	1,1135358
Septembre 2003	2,94%	Septembre 2003	1,1462737
Septembre 2004	3,66%	Septembre 2004	1,1882273

(*) Coefficient 1 = votre prix en septembre 1999

Le coefficient d'adaptation représente l'évolution des différents éléments constitutifs d'une année à l'autre. Le coût salarial par exemple a augmenté de 3,2 % entre 2003 et 2004. On obtient ainsi l'évolution de l'ensemble des coûts, qui était de 3,66 %. Selon de Conseil de la concurrence belge, ce calcul a pour objet d'uniformiser la gestion des auto-écoles en particulier quant à la détermination des prix et peut être ressentie par les membres comme une recommandation de prix.

Sous l'hypothèse d'une structure des coûts similaire pour les auto-écoles luxembourgeoises on peut simuler l'évolution des prix des leçons de conduite sous des conditions d'un marché libéralisé luxembourgeois. Même si les chiffres des deux tableaux ne représentent que la proportion des coûts en Belgique, la situation au Luxembourg ne devrait pas être fort différente et on peut ainsi estimer un coût de revient hypothétique au Luxembourg.

Un multiple correspondant sera attribué à chaque élément constitutif :

- Le coût salarial est multiplié par l'indice du coût de la main d'œuvre du STATEC
- La location des locaux est multipliée par l'indice « Loyers pour appartement » (code 04.01.01.01.02 de l'IPCN)¹⁵
- Le mobilier charroi est multiplié par l'indice « Voitures neuves » (code 07.01.01.01 de l'IPCN)
- Le carburant charroi est multiplié par l'indice « Carburants et lubrifiants » (code 07.02.02.01 de l'IPCN)
- La maintenance charroi est multipliée par l'indice « Entretien et réparations » (code 07.02.03.01 de l'IPCN)
- L'assurance est multipliée par l'indice « Assurances liées aux transports » (code 12.05.04.01 de l'IPCN)
- L'élément Divers est multiplié par l'ensemble des biens et services (IPCN)

La formule utilisée pour calculer l'évolution du prix de revient estimée est par conséquent la suivante:

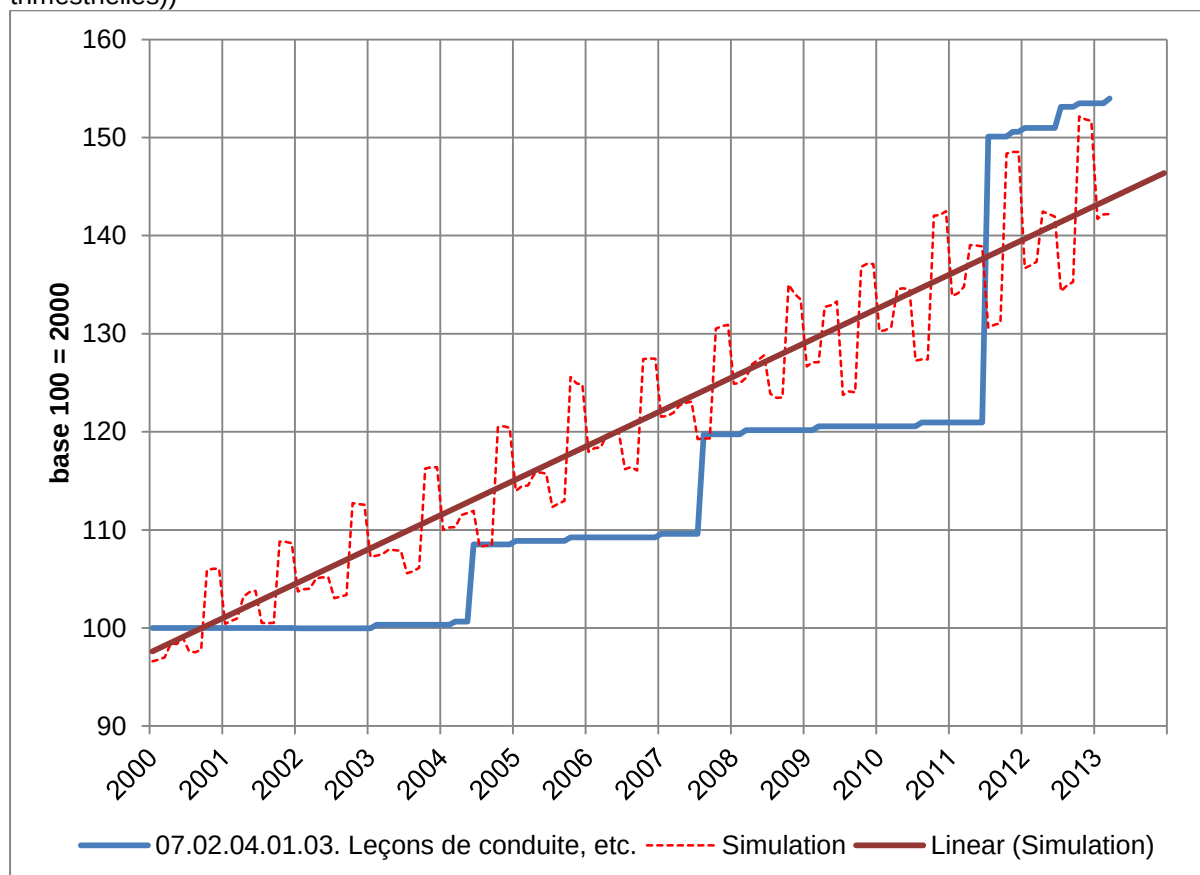
Indice du coût de la main d'œuvre * 63,05% + Loyers pour appartement * 4,50% + Voitures neuves * 14,98% + Carburants et lubrifiants * 4,63% + Entretien et réparations * 2,30% + Assurances liées aux transports * 1,61% + IPCN * 8,93%

¹⁵ Faute d'un indice pour l'évolution des loyers commerciaux on fait ici une approximation avec l'indice « loyers pour appartement » de l'IPCN qui représente l'évolution des loyers privés au Luxembourg.

Le prix des leçons de conduite est donc déterminé majoritairement par le salaire des maîtres instructeurs (environ 2/3 du coût total). Le deuxième facteur est le coût des véhicules, tandis que les produits pétroliers ont seulement une portion d'environ 5%. En toute conséquence, la courbe de ce prix simulé est déterminée par la courbe de l'indice du coût de la main d'œuvre.

2. Actualisation de la simulation

Graphique 1-8 : Evolution et simulation des prix des leçons de conduite de 2000 à mars 2013, base 100 en 2000 (données mensuelles, sauf pour l'indice du coût de la main d'œuvre (données trimestrielles))



Source: STATEC, Conseil de la Concurrence (Belgique) ; Calculs: Observatoire de la formation des prix
Remarque : Les primes payées en fin d'année impliquent que l'indice fait chaque année un bond au 4ème trimestre.

Comme l'indice du coût de la main d'œuvre est un indice chaîné, toutes les valeurs de la simulation ont varié par rapport à l'analyse initiale présentée dans le rapport semestriel publiée en mars 2012.

Sur le graphique on voit que les deux augmentations réglementaires en 2004 (+ 7,8%) et en 2007 (+ 9,2%) ont pu rattraper l'augmentation des coûts à supporter par les entreprises:

- En juillet 2004, le prix des leçons de conduite est à l'indice 108,52 (base 100 en 2000) et le prix simulé est à 108,29.
- En août 2007, le prix des leçons de conduite est à l'indice 119,75 et prix simulé est à 119,32.

Entre août 2007 et juin 2011 le prix relevé par le STATEC n'a pas connu d'adaptations réglementaires. En juin 2011, donc le dernier mois avant la libéralisation, le prix de revient

simulé est à l'indice 138,89 et donc 14,85% supérieur au prix relevé. Une adaptation du prix réglementaire était donc justifiable, compte tenu de l'augmentation des coûts depuis août 2007. Le tableau suivant donne des renseignements de l'évolution des différents éléments constitutifs entre 2000 et mars 2013 (dernier mois disponible de l'indice du coût de la main d'œuvre):

Tableau 1-13: Evolution des éléments constitutifs entre 2000 et mars 2013 (indice 100 en 2000)

	2000	Juillet 2004	Août 2007	Juin 2011	Juillet 2011	Mars 2013
Prix réel	100	108,52	119,75	120,94	150,09	154,00
Simulation	100	108,28	119,32	138,89	130,61	142,19
Coût de la main d'œuvre	100	107,57	119,81	144,58	131,78	147,04
Loyers pour appartement	100	109,47	117,50	129,84	129,98	133,59
Voitures neuves	100	107,42	110,97	116,21	116,07	117,98
Carburants et lubrifiants	100	111,24	137,39	162,97	160,80	173,30
Entretien et réparations	100	122,09	137,71	156,14	156,67	163,93
Assurances liées aux transports	100	112,24	112,26	112,40	112,40	121,71
Ensemble des biens et services	100	108,43	118,04	129,25	128,07	135,05

En conclusion cette simulation de l'OFP montre qu'une augmentation des tarifs en juillet 2011 peut être justifiée en prenant en considération que les prix n'ont pas pu être adaptés pendant presque quatre années (2007-2011). L'adaptation des prix des leçons de conduite constatée par le STATEC après la libéralisation en juillet 2011 semble cependant être supérieure au niveau qu'aurait atteint le coût de revient simulé avec l'aide du modèle de l'OFP, décrit ci-dessus. En effet, ce modèle de l'OFP montre qu'une augmentation des prix de 15% aurait permis de compenser l'augmentation des coûts depuis 2007.

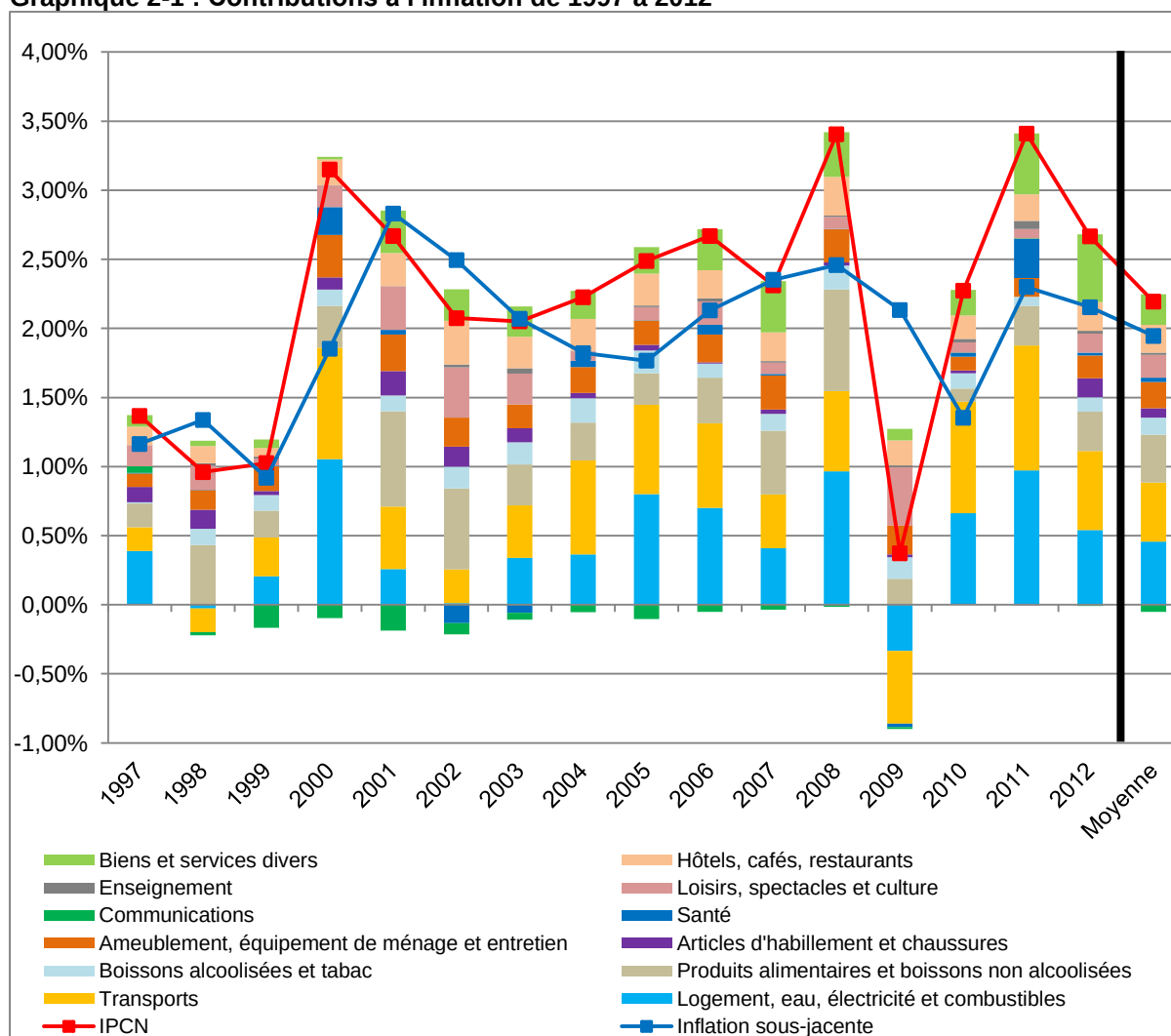
Entre août 2011 et mars 2013, les prix ont augmenté de 2,6%, tandis que les coûts ont augmenté de 8,9%. Cependant, cette comparaison de deux mois spécifiques de la simulation n'est pas satisfaisante, comme l'indice du coût de la main d'œuvre fait des sauts assez extrêmes d'un trimestre à l'autre. Une image plus claire peut être obtenue en comparant la moyenne annuelle de la simulation de 2011 et de 2013 : selon ce calcul, les coûts ont augmenté de 2,8%. Donc on peut conclure sur base de cette simulation que l'augmentation du prix réel depuis août 2011 compense l'augmentation des coûts à supporter par les auto-écoles.

Comme les données du deuxième trimestre de l'indice du coût de la main d'œuvre n'étaient pas encore disponible, cette analyse s'arrête à mars 2013 et ne prend pas en compte les augmentations du prix réel des leçons de conduite constatées en avril (+2,5%) et en mai 2013 (+0,4%). Entre août 2011 et mai 2013, les prix ont augmenté de 5,6%.

2 L'inflation de 1997 à 2012

Aujourd'hui, l'inflation est nettement moins élevée qu'à la fin des années 1970 et au début des années 1980. À cette époque, les chocs pétroliers successifs ont dopé l'inflation au Luxembourg tout comme dans la plupart des pays industrialisés. En 1975, suite au premier choc pétrolier, on assistait à une inflation de 10,7%. Le deuxième choc pétrolier au début des années 1980 a fait grimper l'inflation à un niveau similaire. À cela s'est ajoutée la crise dans la sidérurgie qui a plombé la croissance, créant des années de « stagflation » (situation combinant croissance faible et inflation forte). Depuis les années 1990, la hausse des prix semble être largement maîtrisée, avec une inflation moyenne de 2,2% sur les 20 dernières années¹⁶.

Graphique 2-1 : Contributions à l'inflation de 1997 à 2012



Le taux d'inflation se situait à environ 1% fin des années 1990, avant de grimper à plus de 2% lors de la troisième envolée du prix du pétrole, avec trois années où l'inflation se situait même à plus de 3% en moyenne annuelle (2000, 2008 et 2011).

¹⁶ Voir aussi la publication du STATEC: « Le Luxembourg 1960-2010. Retour sur un demi-siècle d'inflation ». <http://www.statistiques.public.lu/catalogue-publications/luxembourg/2012/PDF-15-12.pdf>

Comparée aux deux premiers chocs pétroliers, la poussée inflationniste est restée nettement plus contenue. L'impact a été moindre dans les années 2000 en raison d'économies européennes moins dépendantes du pétrole que durant les années 1970, l'intensité pétrolière de la production a diminué sur fond de tertiarisation des économies. De plus, la hausse relative du prix de pétrole exprimé en dollar a été plus importante durant les deux chocs précédents. Aussi l'introduction de l'euro et l'appréciation de l'euro face au dollar a-t-elle permis d'acheter moins cher le pétrole facturé en dollar.

Le taux d'inflation moyen de la période 1997 à 2012 était de 2,19%, donc légèrement au-dessus du seuil de 2% défini comme l'objectif de stabilité des prix par la Banque centrale européenne (le taux moyen depuis l'introduction de l'euro en 1999 est de 2,34%).

Les catégories qui ont connu l'évolution la plus rapide sont « *logement, eau, électricité et combustibles* », « *enseignement* » et « *boissons alcoolisées et tabac* » avec un taux moyen supérieur à 3%. Cependant, on doit aussi considérer la pondération pour retrouver les catégories qui ont contribué le plus à l'inflation : les catégories qui dépendent directement des produits pétroliers (« *logement, eau, électricité et combustibles* » et « *transport* ») étaient responsables de 40% de l'inflation totale moyenne entre 1997 et 2012 (en 2010 presque 2/3 de l'inflation luxembourgeoise résulte de ces deux catégories).

L'inflation sous-jacente, qui exclut entre autre les produits pétroliers, s'élevait à 1,95% entre 1997 et 2012. Les produits alimentaires ont aussi une contribution significative au taux d'inflation, surtout en 2001 et 2002 ainsi lors de la crise alimentaire mondiale de 2007-2008. La catégorie « *biens et services divers* » a évolué plus rapidement au Luxembourg par rapport aux autres pays européens suite à la plus grande importance du secteur des services (assurances, services financiers, crèches, maisons de retraite) dans l'économie nationale. En moyenne, 10,1% de l'inflation totale des 16 dernières années résultaient de cette catégorie.

La catégorie « *communications* » était la seule catégorie en quasi-diminution depuis 1998.

Tableau 2-1 : Evolution des catégories et contribution à l'inflation de 1997 à 2012

	Evolution moyenne 1997 à 2012	Contribution moyenne (en pp) 1997 à 2012	Contribution moyenne 1997 à 2012	Pondération moyenne 1997 à 2012
<i>Ensemble des biens et services</i>	2,19	2,19	2,19	100%
<i>Inflation sous-jacente</i>	1,95	1,95	1,95	92,93%
01. Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	2,47	0,35	15,8%	14,15%
02. Boissons alcoolisées et tabac	3,15	0,12	5,6%	3,77%
03. Articles d'habillement et chaussures	0,89	0,07	3,1%	7,52%
04. Logement, eau, électricité et combustibles	3,52	0,46	20,8%	13,10%
05. Ameublement, équipement de ménage et entretien	1,72	0,19	8,7%	11,02%
06. Santé	1,72	0,03	1,4%	1,67%
07. Transports	2,23	0,43	19,4%	18,55%
08. Communications	-2,83	-0,05	-2,4%	2,01%
09. Loisirs, spectacles et culture	1,54	0,16	7,5%	11,09%
10. Enseignement	3,40	0,02	0,8%	0,52%
11. Hôtels, cafés, restaurants	2,90	0,20	9,1%	6,84%
12. Biens et services divers	2,10	0,22	10,1%	9,76%

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : pp = points de pourcentage

3 Comparaison de l'inflation au Luxembourg et dans les pays voisins

3.1 Introduction

1. Toute comparaison internationale ne peut renseigner que des tendances !

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié chaque mois par Eurostat regroupe des indices des prix à la consommation de l'UE calculés conformément à une approche harmonisée et à une liste de définitions. Les IPCH visent à couvrir l'ensemble des dépenses de consommation finale pour tous les types de ménages de manière à donner en temps utile une image fidèle de l'inflation¹⁷. L'IPCH tient compte de la non-uniformité des comportements de consommation au sein des Etats membres. En effet, l'importance relative des dépenses de consommation pour chaque bien ou service varie d'un pays à l'autre, celles-ci pouvant dépendre notamment du climat, de taxes, des modes de vie, des traditions culturelles et de la disponibilité des produits. L'indice n'est pas un indicateur du coût de la vie.

Le tableau suivant montre les différences de poids dans l'indice des prix à la consommation d'Eurostat:

Tableau 3-1 : Comparaison des poids des 12 catégories au sein des IPCH / IPCN des pays analysés en 2013 (en pourcentages)

	UE	Zone euro	GER	BEL	FRA	NED	LUX (IPCN)
<i>Ensemble des biens et services</i>	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	15,41	15,37	12,09	16,90	16,51	14,26	10,16
Boissons alcoolisées et tabac	4,48	4,00	4,37	4,35	4,13	3,76	3,07
Articles d'habillement et chaussures	6,36	6,62	5,15	6,37	5,23	6,10	6,32
Logement, eau, électricité et combustibles	15,82	15,99	22,35	14,11	15,54	17,60	15,38
Ameublement, équipement de ménage et entretien	6,41	6,71	5,63	7,01	6,60	7,26	7,45
Santé	4,14	4,31	4,96	5,19	4,16	2,82	2,58
Transports	15,20	15,73	16,14	14,39	17,06	15,06	20,51
Communications	3,22	3,10	3,16	2,51	2,86	4,00	2,65
Loisirs, spectacles et culture	9,95	9,39	12,34	10,38	9,18	12,00	7,80
Enseignement	1,20	1,03	0,91	0,63	0,44	0,78	1,19
Hôtels, cafés, restaurants	9,00	9,21	5,18	7,53	8,19	6,14	6,70
Biens et services divers	8,82	8,55	7,73	10,66	10,11	10,24	16,20

Source: Eurostat, STATEC

En conclusion, il faut garder à l'esprit que les différences de comportement national en matière de consommation influencent considérablement la composition et les poids des catégories et sous-catégories présentes dans les IPCH nationaux. Les comparaisons de l'inflation doivent donc être réalisées avec prudence. En effet, des écarts de taux d'inflation entre pays ne sont pas exclusivement causés par des évolutions différentes de prix pour des

¹⁷ http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-BE-04-001/FR/KS-BE-04-001-FR.PDF

produits et / ou services identiques, mais peuvent également être expliqués par des poids différents des sous-catégories ainsi que par une composition différente des sous-catégories.

2. Choix de l'indice pour le Luxembourg

Selon le règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 concernant l'établissement de l'indice des prix à la consommation¹⁸ le STATEC établit chaque mois un indice des prix à la consommation conformément aux dispositions du Règlement (CE) No 2494/95 du Conseil du 23 octobre 1995 relatif aux indices des prix à la consommation harmonisés et des règlements du Conseil et de la Commission pris en son exécution.

En complément à l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), le STATEC établit un indice des prix à la consommation national (IPCN), qui se conforme aux mêmes principes et concepts méthodologiques. Toutefois, la couverture géographique de l'IPCN se limite à la seule population résidente. Elle exclut la consommation des non-résidents, non négligeable pour certaines catégories.

Chacune des positions de référence de la liste commune des biens et services entrant dans le calcul de l'IPCH et de l'IPCN est affectée de deux coefficients de pondération, dont l'un est propre à l'IPCH et l'autre à l'IPCN. Les coefficients de pondération propres à l'IPCN représentent l'importance relative de la dépense monétaire de consommation finale, consacrée sur le territoire économique national par les ménages résidents à l'achat de chacun des biens et services figurant dans la liste, par rapport à la dépense monétaire totale de consommation finale effectuée sur le territoire pour l'acquisition de l'ensemble des biens et services de la liste.

L'IPCN se distingue de l'IPCH par le seul fait qu'il possède une pondération différente. Certaines positions, comme par exemple les produits pétroliers ou les produits de tabac (produits pour lesquels les dépenses des frontaliers et des touristes sont importantes sur le territoire luxembourgeois) ont une pondération moins élevée dans l'IPCN que dans l'IPCH¹⁹. **Donc l'indice des prix à la consommation national (IPCN) est utilisé pour les comparaisons suivantes pour le Luxembourg, comme il donne une image plus fidèle de la consommation nationale.**

¹⁸ http://www.legilux.public.lu/leg/textescoordonnes/compilation/recueil_lois_speciales/INDICE.pdf

¹⁹ <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2013/0022/a022.pdf> (poids des différentes catégories de l'IPCH et de l'IPCN en 2013)

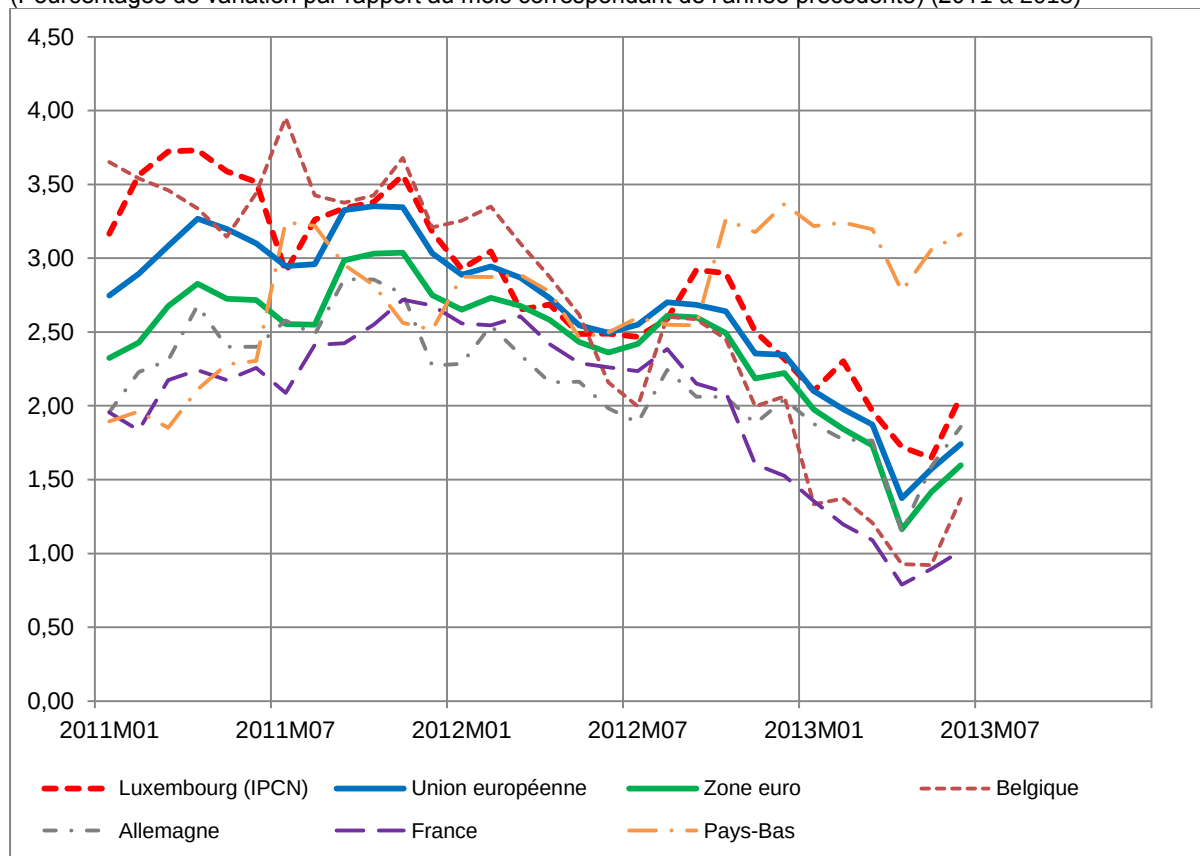
3.2 Généralités

Tout comme au Luxembourg, le taux d'inflation est en recul aux pays européens. Le taux moyen de l'Union européenne est de 1,77% et celui de la zone euro de 1,62%, donc l'inflation est passée sous la barre symbolique des 2% au premier semestre 2013.

Le Luxembourg a le taux d'inflation le plus élevé des pays analysés, à l'exception des Pays-Bas, où l'inflation est actuellement à 3,11%, ce qui est majoritairement due à l'augmentation du taux de la TVA de 19% à 21% en octobre 2012, et des réformes décidées par le gouvernement néerlandais qui visent de réduire le déficit budgétaire (services médicaux et paramédicaux, transport de voyageurs par route et les produits pharmaceutiques). Même si le taux d'inflation luxembourgeois a nettement reculé par rapport aux autres années, l'écart par rapport aux pays européens a continué de se creuser pendant les six premiers mois de l'année. La Belgique, qui avait une inflation similaire de celle du Luxembourg entre 2010 et 2012, est actuellement à un taux de 1,19%, seulement dépassée par celui de la France (1,06%).

Graphique 3-1 : Evolution récente de l'inflation au niveau européen

(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2011 à 2013)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Ce repli de l'inflation européenne est largement dû à la moindre contribution des produits énergétiques. Il faut cependant noter que l'inflation dans la zone euro est soutenue en partie par des hausses de taxes, suite aux mesures de consolidation budgétaire engagées par une majorité de pays. L'effet de ces hausses de taxes n'est pas négligeable selon la Note de Conjoncture 2013-1 du STATEC²⁰ : environ 0,5 point de pourcentage de la zone euro ont

²⁰ <http://www.statistiques.public.lu/catalogue-publications/note-conjoncture/2013/PDF-NDC-01-13.pdf>

pour origine des hausses de taxes et de certains produits administrés. Ces hausses de taxes (surtout de la TVA) touchent principalement les pays du sud de l'Europe, mais aussi les Pays-Bas, comme on peut le constater sur le graphique 3-1 à partir d'octobre 2012.

Tableau 3-2 : Evolution de l'inflation au niveau européen

(en pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

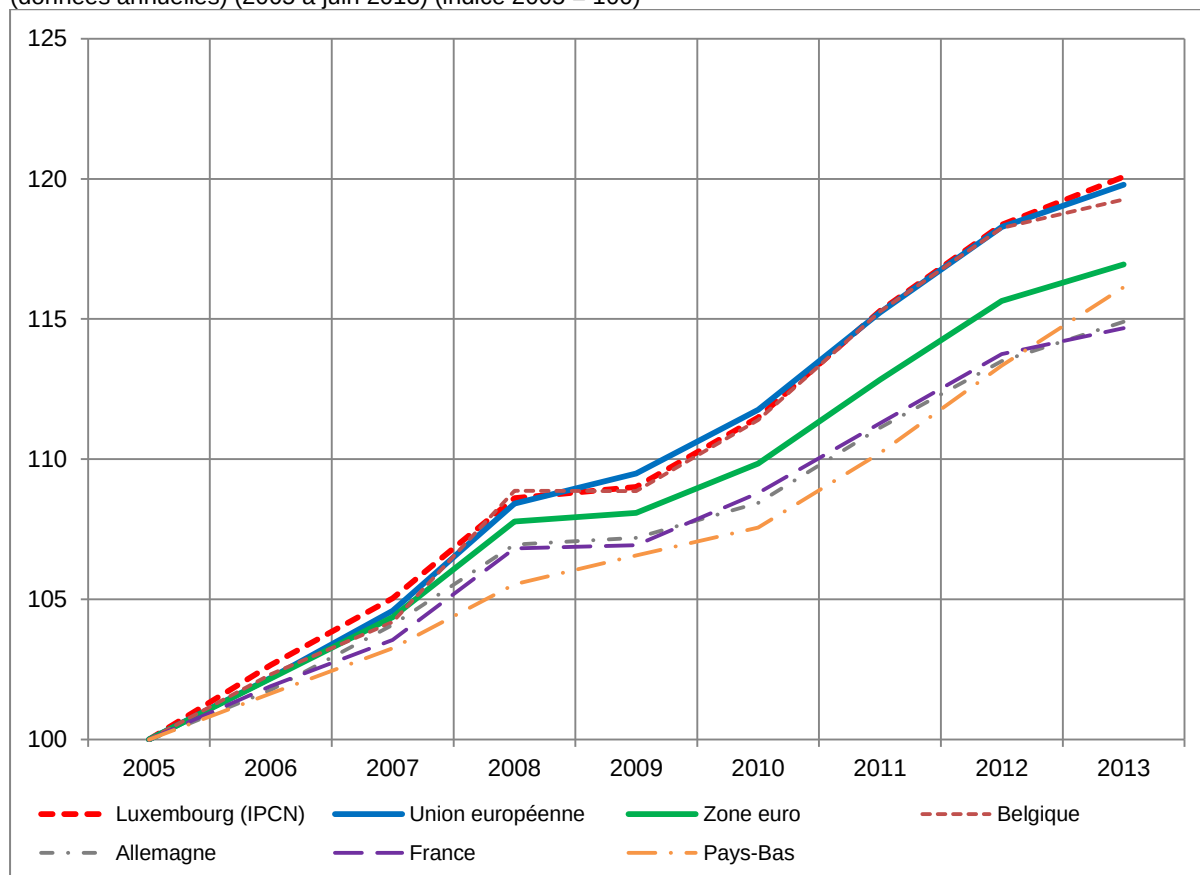
	Semestre 1 2012	Semestre 2 2012	2012	Semestre 1 2013
Union européenne	2,74	2,54	2,64	1,77
Zone euro	2,57	2,42	2,50	1,62
Luxembourg (IPCN)	2,71	2,62	2,66	1,97
Allemagne	2,25	2,03	2,14	1,67
Belgique	2,89	2,28	2,58	1,19
France	2,45	2,00	2,22	1,06
Pays-Bas	2,73	2,92	2,82	3,11

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

L'inflation a reculé dans tous les pays au début de l'année jusqu'en avril, avant de repartir à la hausse en mai et juin, surtout à cause de l'augmentation des prix des produits pétroliers.

Graphique 3-2 : Indice des prix à la consommation au niveau européen

(données annuelles) (2005 à juin 2013) (indice 2005 = 100)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Entre 2005 et juin 2013, le niveau général des prix a augmenté de 20,4 % au sein de l'Union européenne ; l'inflation luxembourgeoise (20,6%) a été légèrement supérieure pendant ce temps. Suite à la diminution du taux d'inflation au premier semestre 2013, la Belgique est actuellement en-dessous du niveau de la moyenne européenne (19,9%). L'inflation de la zone euro (+17,6%) et des autres pays a été moins prononcée entre 2005 et juin 2013. Il est

bien visible que l'augmentation du taux de la TVA aux Pays-Bas a augmenté le niveau général des prix en 2012 et surtout en 2013.

3.3 Analyse détaillée de l'inflation européenne

La pression sur les produits alimentaires a été assez forte au niveau européen pendant le premier semestre 2013. L'évolution de cette catégorie explique entre 13% (France) et 36% (Belgique) de l'inflation. Les augmentations les plus notables sont celles des fruits (+8% en moyenne, même 15% en Belgique), des légumes et pommes de terre (+ 7,5%), de la viande (+3,3%) et du pain et des céréales (+2%). En France, l'évolution des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées a été nettement moins rapide que dans les autres pays analysés.

Tableau 3-3 : Evolution de l'inflation au niveau européen au premier semestre 2013
(en pourcentages par rapport à la période correspondante de l'année dernière)

	UE	Zone euro	GER	BEL	FRA	NED	LUX (IPCN)
<i>Ensemble des biens et services</i>	1,77	1,62	1,67	1,19	1,06	3,11	1,97
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	3,09	2,84	3,85	4,19	1,60	3,21	3,92
Boissons alcoolisées et tabac	4,31	3,65	1,29	4,63	5,35	9,73	3,39
Articles d'habillement et chaussures	0,25	0,50	0,31	1,54	0,87	0,86	1,52
Logement, eau, électricité et combustibles	2,77	2,71	2,80	-1,20	2,62	2,98	1,24
Ameublement, équipement de ménage et entretien	0,89	1,05	1,02	1,38	1,28	1,30	2,02
Santé	0,68	0,21	-4,04	1,10	-0,33	5,76	0,97
Transports	0,73	0,85	0,22	-0,20	0,76	3,46	0,69
Communications	-3,28	-4,56	-1,29	-3,09	-13,62	-1,04	-0,07
Loisirs, spectacles et culture	0,99	0,90	1,59	-0,82	-0,08	2,65	1,92
Enseignement	7,37	3,49	2,67	0,48	2,16	2,19	1,22
Hôtels, cafés, restaurants	2,51	2,43	7,22	2,20	2,25	1,80	2,90
Biens et services divers	1,67	1,79	0,85	2,08	1,56	5,25	3,57

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Les prix boissons alcoolisées et le tabac ont également progressé plus que l'inflation générale du début de 2013 en Europe, notamment à cause du relèvement des prix des cigarettes et de la bière. La hausse constatée au Luxembourg (+3,4%) se situe en-dessous de la moyenne européenne. Il est fort probable que pour ce type de biens, la hausse de la taxation ait été récemment considérable dans certains pays, surtout aux Pays-Bas, en France et en Belgique²¹.

La catégorie « *logement, eau, électricité et combustibles* » a fortement évolué les dernières années en Europe, surtout à cause de l'augmentation des produits énergétiques (électricité, gaz, combustibles liquides) et, dans une moindre mesure, suite à l'augmentation du prix des services relatifs à l'eau. En 2013, cette pression a diminué dans presque tous les pays. En Belgique, l'évolution a été négative (-1,2%). En Allemagne, le prélèvement pour le chauffage central et la chaleur (+6%) ainsi que les prix de l'électricité (+12,3%, moyenne européenne : 5,7%, Luxembourg : -2,4%) ont augmenté pendant le premier semestre 2013, ce qui explique la plus grande contribution de cette catégorie à l'inflation allemande. La forte

²¹ Voir aussi le document « *Nouvelles mesures en matière d'accise 2013* » du SPF Finances (Belgique) : <http://fiscus.fgov.be/interfdan/fr/enterprises/files/nouvelles-mesures-accise-2013.pdf>

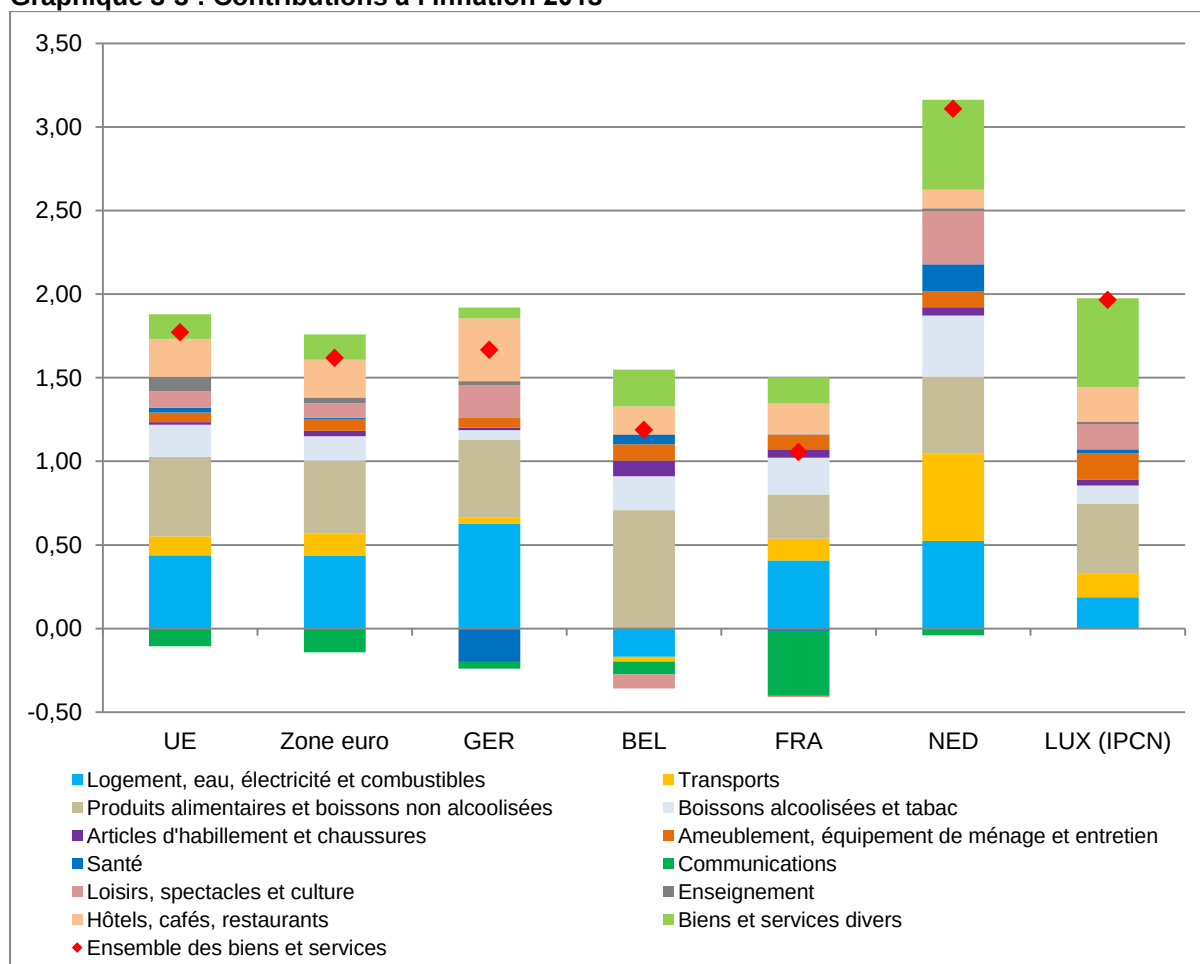
augmentation des prix à la consommation de l'électricité en Allemagne trouve son origine dans le relèvement d'une taxe pour financer les investissements en énergie verte (parcs éoliens, énergie solaire, etc.).

Encadré :

Afin de limiter la volatilité des prix de l'énergie, le gouvernement belge a mis en place un mécanisme provisoire de régulation au sein du marché belge de l'énergie (loi du 8 janvier 2012). Les fournisseurs d'électricité et de gaz ont ainsi l'obligation de soumettre au préalable toutes les modifications des formules de prix et les adaptations de leurs tarifs au contrôle de la CREG. De plus, depuis le 1^{er} janvier 2013, ils doivent limiter le nombre d'indexations à quatre fois par an (pour les clients résidentiels et les PME) au début de chaque trimestre : les indexations des contrats variables sont ainsi autorisées le 1^{er} janvier, le 1^{er} avril, le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre. Ainsi, les valeurs des paramètres d'indexation, publiées sur les fiches tarifaires des fournisseurs en janvier 2013, sont d'application durant tout le premier trimestre de l'année. Cependant, les prix du gaz et de l'électricité sont enregistrés avec un mois de décalage dans l'IPCH.

Source : Observatoire des prix (SPF Economie, PME, classes moyennes et Energie)

Graphique 3-3 : Contributions à l'inflation 2013



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

L'évolution des biens et services divers est traditionnellement plus rapide au Luxembourg qu'aux autres pays européens suite à la plus grande importance des services dans l'économie nationale. En 2013, seulement les Pays-Bas ont connu une évolution encore plus

rapide de cette catégorie, suite à la hausse des prix de la protection sociale (+13,4% contre 6,4% au Luxembourg et 3,4% en moyenne européenne) et des assurances (+10,3% contre 1,8% au Luxembourg). Dans son dernier rapport semestriel²², l'Observatoire de la formation des prix a constaté que les articles de bijouterie et d'horlogerie ont évolué plus rapidement au Luxembourg et en Belgique pendant les deux dernières années. Cette tendance n'est plus visible au premier semestre 2013 : au Luxembourg, les prix sont restés assez stables (+0,5%), par contre en moyenne européenne, les prix ont augmenté de 3,7%, en Belgique et en Allemagne on constate une augmentation de plus de 6% de cette position. En total, les biens et services sont responsable pour 27% de l'inflation générale au Luxembourg, de même aux Pays-Bas, tandis qu'ils sont seulement responsable entre 3% et 11% dans les autres pays analysés.

Tableau 3-4 : Contributions à l'inflation au premier semestre 2013
(en points de pourcentages)

	UE	Zone euro	GER	BEL	FRA	NED	LUX (IPCN)
<i>Ensemble des biens et services</i>	1,77	1,62	1,67	1,19	1,06	3,11	1,97
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	0,48	0,44	0,47	0,71	0,26	0,46	0,42
Boissons alcoolisées et tabac	0,19	0,15	0,06	0,20	0,22	0,37	0,11
Articles d'habillement et chaussures	0,02	0,03	0,02	0,10	0,04	0,05	0,04
Logement, eau, électricité et combustibles	0,44	0,43	0,63	-0,17	0,41	0,52	0,19
Ameublement, équipement de ménage et entretien	0,06	0,07	0,06	0,10	0,08	0,09	0,16
Santé	0,03	0,01	-0,20	0,06	-0,01	0,16	0,02
Transports	0,11	0,13	0,04	-0,03	0,13	0,52	0,14
Communications	-0,11	-0,14	-0,04	-0,08	-0,39	-0,04	0,00
Loisirs, spectacles et culture	0,10	0,08	0,20	-0,08	-0,01	0,32	0,15
Enseignement	0,09	0,04	0,02	0,00	0,01	0,02	0,01
Hôtels, cafés, restaurants	0,23	0,22	0,37	0,17	0,18	0,11	0,21
Biens et services divers	0,15	0,15	0,07	0,22	0,16	0,54	0,53

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Comme on a déjà mentionné dans l'introduction de ce chapitre, le poids des différentes catégories de l'IPCH est différent entre les pays. La catégorie « *transports* » par exemple représente 20,5% de l'indice luxembourgeois, mais seulement 15,2% pour l'IPCH de l'Union européenne et même 14,4% pour l'IPCH belge. La catégorie « *logement, eau, électricité et combustibles* » a la part la plus élevée dans l'indice allemand (22,4%, pour l'IPCN luxembourgeois : 15,4%, la moyenne européenne : 15,8%). Cette différence de pondération a une influence non négligeable sur l'inflation des pays analysés : une augmentation des prix de la catégorie « *biens et services divers* » a forcément une plus grande influence au Luxembourg (pondération de 16,2%) qu'en Allemagne (pondération de 7,7%).

²² http://www.odc.public.lu/publications/rapports_ofp/rapport_OFP_004_sem_022012.pdf (pages 18 à 20)

3.4 Analyse de l'inflation dans la Grande Région

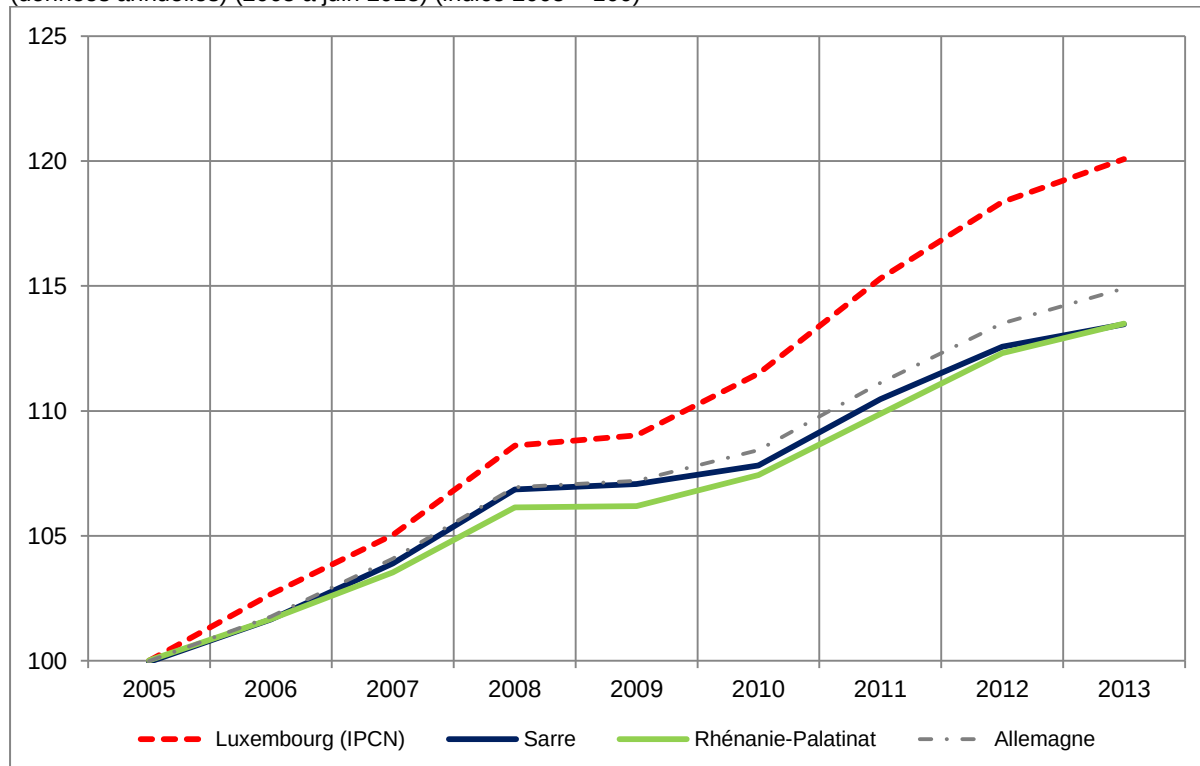
La Grande Région regroupe le Grand-Duché de Luxembourg, la Lorraine en France, la Rhénanie-Palatinat et la Sarre en Allemagne, la Wallonie en Belgique. Elle occupe une superficie totale de 65.401 km² et sa population compte plus que 11 millions d'habitants.

En plus des analyses au niveau national dans le chapitre précédent, une analyse plus approfondie des prix à la consommation de la Grande Région semble nécessaire pour comparer le Luxembourg avec ses principaux partenaires économiques. Cependant, les données belges et françaises disponibles sont in fine des données nationales et non pas régionales, donc il est impossible de faire des analyses spécifiques pour l'ensemble des régions de la zone. Seulement l'Allemagne fournit des chiffres spécifiques pour chaque Etat fédéré, donc aussi pour la Sarre²³ et pour la Rhénanie-Palatinat²⁴. La pondération des différentes catégories est la même que celle de l'indice des prix à la consommation national de l'Allemagne (Verbraucherpreisindex, VPI), qui se différencie, par sa pondération et par ses règles de collecte et de calcul, de l'IPCH (harmonisierter Verbraucherpreisindex, HVPI) publié par Eurostat. La pondération de ces deux pays fédérés dans le VPI allemand est de 4,8% (Rhénanie-Palatinat), respectivement de 1,3% (Sarre).

Le taux d'inflation de ces deux Etats fédérés est assez proche de l'inflation allemande. Entre 2005 et juin 2013, l'indice a augmenté de 14,0% (Rhénanie-Palatinat), respectivement de 13,8% (Sarre), tandis que l'inflation allemande était de 15,2%. L'IPCN luxembourgeois a augmenté de 20,6% sur cette période.

Graphique 3-4 : Indice des prix à la consommation dans la Grande Région

(données annuelles) (2005 à juin 2013) (indice 2005 = 100)



Source: STATEC, Eurostat, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Amt Saarland. Calculs: Observatoire de la formation des prix

²³ <http://www.saarland.de/statistik.htm>

²⁴ <http://www.statistik.rlp.de/>

L'évolution récente de l'inflation dans ces deux « Länder » analysés est de nouveau similaire avec l'évolution de l'Allemagne (cf. tableau et graphique suivants). Fin 2012, la différence entre la Rhénanie et le Luxembourg a fortement diminué. Au début de l'année 2013, certaines catégories (protection sociale, frais de stationnement) ont augmenté au Luxembourg, ce qui avait pour conséquence une augmentation de la différence entre le taux d'inflation luxembourgeois et celui des deux Etats fédérés.

Tableau 3-5 : Evolution de l'inflation dans la Grande Région

(en pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

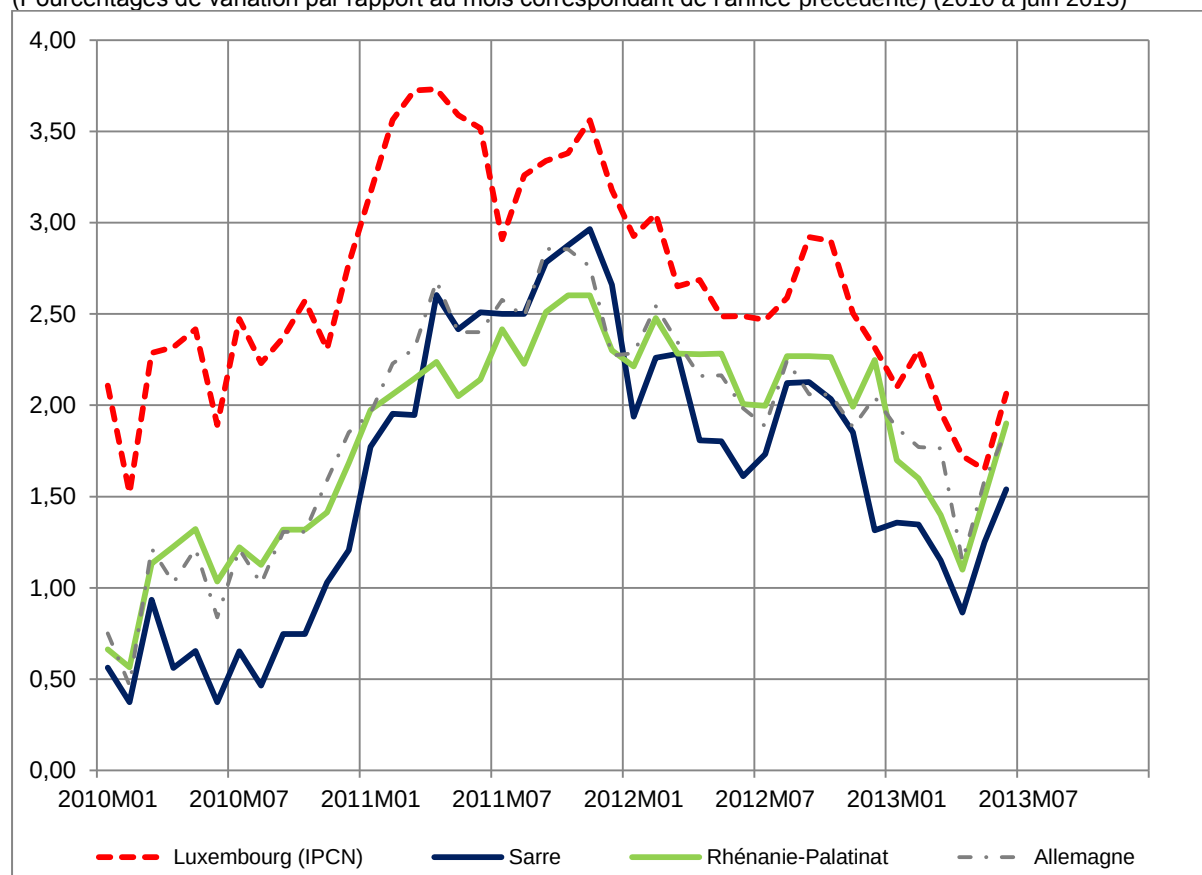
	Semestre 1 2012	Semestre 2 2012	2012	Semestre 1 2013
Luxembourg (IPCN)	2,71	2,62	2,66	1,97
Allemagne	2,25	2,03	2,14	1,67
Sarre	1,95	1,86	1,91	1,25
Rhénanie-Palatinat	2,26	2,17	2,21	1,53

Source: STATEC, Eurostat, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Amt Saarland. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Comme on a déjà expliqué dans la section précédente, les prix de l'électricité ont augmenté fortement en Allemagne, ce qui avait aussi un effet considérable en Sarre et en Rhénanie-Palatinat. Le prélèvement pour le chauffage central et la chaleur a aussi augmenté en 2013 (+6%), cependant la suppression des frais de consultation chez le médecin (« *Praxisgebühr* ») en janvier 2013 avait un effet positif pour la catégorie « *santé* ».

Graphique 3-5 : Evolution récente de l'inflation de la Grande Région

(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2010 à juin 2013)



Source: STATEC, Eurostat, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Amt Saarland. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Les autres catégories de l'indice de prix à la consommation n'ont pas évolué fortement différentes, à l'exception des « *biens et services divers* ». Comme cette catégorie a aussi une pondération plus élevée au Luxembourg par rapport à l'Allemagne et aux deux Etats fédérés, la contribution au taux d'inflation est aussi plus élevée.

Tableau 3-6 : Evolution des différentes catégories et contribution à l'inflation de la Grande Région au premier semestre 2013
(en pourcentages par rapport au premier semestre 2012)

	Rhénanie-Palatinat		Sarre		Luxembourg (IPCN)	
	Evolution	Contribution	Evolution	Contribution	Evolution	Contribution
<i>Ensemble des biens et services</i>	1,53	1,53	1,25	1,25	1,97	1,97
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	3,75	0,39	3,75	0,38	3,92	0,40
Boissons alcoolisées et tabac	1,10	0,04	1,54	0,06	3,39	0,10
Articles d'habillement et chaussures	0,97	0,04	1,71	0,08	1,52	0,10
Logement, eau, électricité et combustibles	1,93	0,61	1,43	0,45	1,24	0,19
Ameublement, équipement de ménage et entretien	1,22	0,06	1,44	0,07	2,02	0,15
Santé	-3,62	-0,16	-4,15	-0,18	0,97	0,03
Transports	0,54	0,07	-0,09	-0,01	0,69	0,14
Communications	-1,52	-0,05	-1,45	-0,04	-0,07	0,00
Loisirs, spectacles et culture	2,17	0,25	2,37	0,27	1,92	0,15
Enseignement	2,33	0,02	1,69	0,01	1,22	0,01
Hôtels, cafés, restaurants	2,83	0,13	1,50	0,07	2,90	0,19
Biens et services divers	2,00	0,14	1,58	0,11	3,57	0,58

Source: STATEC, Eurostat, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Amt Saarland. Calculs: Observatoire de la formation des prix

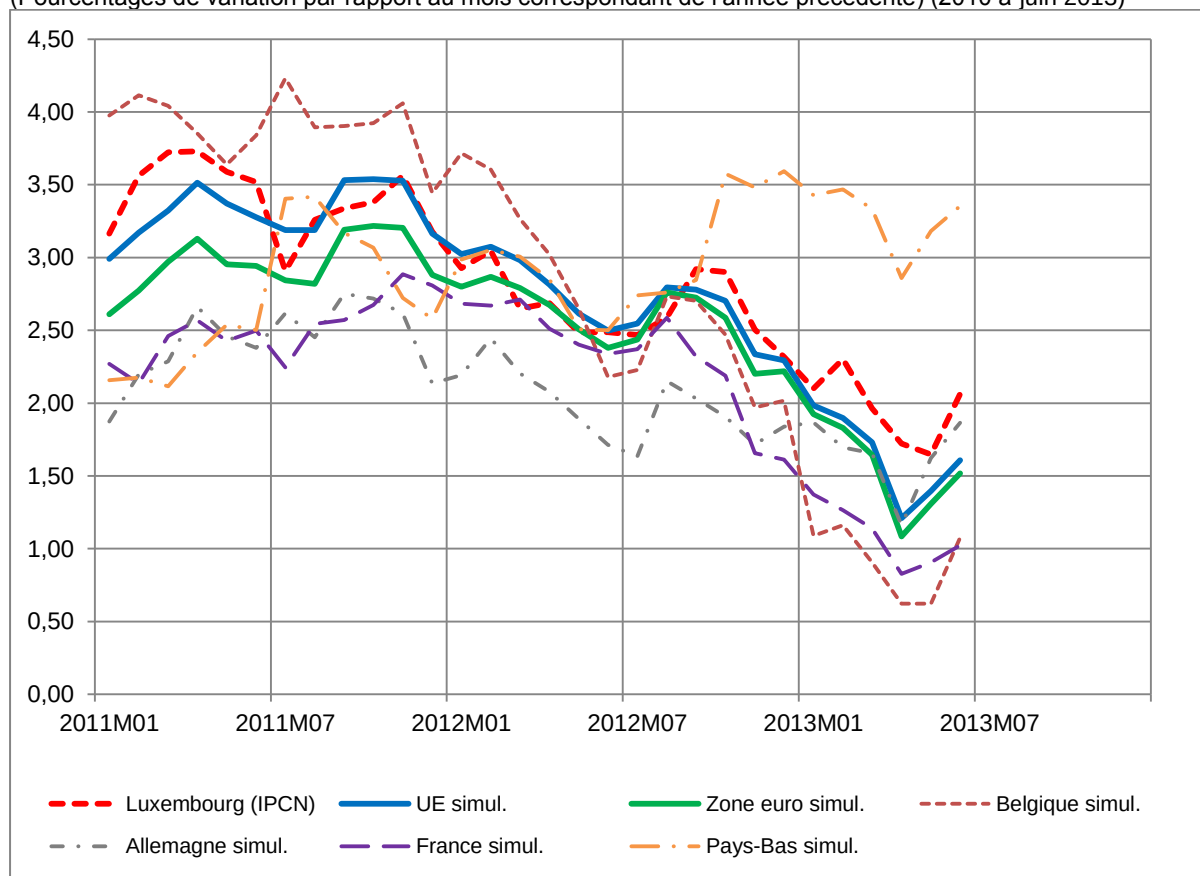
3.5 Simulation des taux d'inflations

Dans l'introduction de ce chapitre, on a expliqué que chaque pays a une pondération différente des douze catégories de l'indice des prix à la consommation. L'IPCH tient compte de la différence de la structure de consommation au sein des Etats membres, donc la pondération retenue par chaque Etat membre reflète les dépenses faites par les consommateurs sur son territoire.

Des écarts de taux d'inflation entre pays ne sont donc pas exclusivement causés par des évolutions différentes de prix pour des produits et / ou services identiques, mais peuvent également être expliqués par des poids différents des sous-catégories ainsi que par une composition différente des sous-catégories. En recalculant l'indice des prix à la consommation des différents pays sous l'hypothèse de la pondération luxembourgeoise des catégories, on élimine ce facteur de différence. Il faut garder à l'esprit que la pondération différente de l'indice résulte d'un comportement différent des consommateurs, donc les résultats de cette simulation (cf. graphique 3-6 et tableau 3-7) sont purement théoriques.

Graphique 3-6 : Evolution de l'inflation au niveau européen sous l'hypothèse de la pondération luxembourgeoise

(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2010 à juin 2013)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Le taux d'inflation luxembourgeois reste le plus élevé des pays analysés (à l'exception des Pays-Bas, suite à l'augmentation du taux de la TVA en octobre 2012) si on applique la pondération luxembourgeoise pour chaque pays. Le taux d'inflation belge diminuerait de 1,19% à 0,91% et serait alors le taux le moins élevé des pays analysés. Le taux moyen de

l'Union européenne se rapprocherait de celui de la zone euro. L'inflation augmenterait de 0,03 point de pourcentage en France et de 0,16 point de pourcentage aux Pays-Bas.

Tableau 3-7 : Evolution de l'inflation au niveau européen sous l'hypothèse de la pondération luxembourgeoise

(en pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

	2012 réel	2012 simulé	Différence	2013 réel	2013 simulé	Différence
<i>Luxembourg (IPCN)</i>	2,66	2,66	0,00	1,97	1,97	0,00
UE (simulation)	2,64	2,71	0,06	1,77	1,64	-0,13
Zone euro (simulation)	2,50	2,58	0,08	1,62	1,55	-0,07
Allemagne (simulation)	2,14	1,98	-0,15	1,67	1,65	-0,02
Belgique (simulation)	2,58	2,71	0,13	1,19	0,91	-0,27
France (simulation)	2,22	2,34	0,12	1,06	1,09	0,03
Pays-Bas (simulation)	2,82	2,99	0,17	3,11	3,27	0,16
Sarre (simulation)	1,91	1,98	0,07	1,25	1,26	0,01
Rhénanie-Pal. (simul.)	2,21	2,07	-0,15	1,53	1,55	0,02

Source: STATEC, Eurostat, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Amt Saarland. Calculs: Observatoire de la formation des prix

En conclusion, les taux d'inflations simulés des différents pays sont proches des taux réels en 2013, contrairement aux deux dernières années. Les catégories liées aux produits pétroliers (« *logement, eau, électricité et combustibles* » et « *transports* ») ont connu des augmentations importantes en 2011 et 2012, ce qui n'est plus le cas en 2013. Comme ces deux catégories ont aussi des pondérations fortement différentes dans l'IPCH (en Belgique 28,5%, en Allemagne 38,5%), les simulations des taux d'inflations ont connu des fortes différences.